

Guide d'accompagnement du dispositif « Scolarisation des enfants de moins de trois ans »

 Anne GASSER I.E.N. chargée de la mission maternelle
Corinne PETERSEN C.P.D. éducation prioritaire

Avril 2017

« La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité.

Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé. (...)

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. Elle constitue cependant bel et bien la première étape d'un parcours scolaire et ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants. »

[Circulaire N°2012-202 du 18-12-2012](#)

Table des matières

I. Des éléments de cadrage institutionnel.....	4
A. Le dispositif	4
1. Les circulaires.....	4
2. Le rapport de l'IGEN de juin 2014 « Scolarité des enfants de moins de trois ans : une dynamique d'accroissement des effectifs et d'amélioration de la qualité à poursuivre ».....	6
3. Le comité interministériel à l'Egalité et à la Citoyenneté du 6 mars 2015	6
4. Le dossier de presse « Réussir le développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans », avril 2016	7
B. Les compétences professionnelles des différents acteurs	7
1. Le directeur d'école	7
2. Le professeur des écoles	7
3. L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)	9
4. L'éducateur de jeunes enfants	10
C. Un dispositif départemental de développement professionnel	10
1. L'année scolaire 2015/2016	10
2. L'année scolaire 2016/2017	11
3. L'année scolaire 2017/2018	12
II. La place du dispositif dans l'école	12
A. L'implantation de la salle de classe des tout-petits.....	13
B. Le projet d'accueil et de scolarisation	13
1. Accueillir l'enfant	13
2. Communiquer et coopérer avec les familles.....	14
C. Les acteurs des politiques sociales et familiales sur le territoire	15
1. La commune	15
2. La Caisse d'allocation familiale (CAF)	16
3. Les autres partenaires	16
III. Des éléments pédagogiques	17
A. Des ressources didactiques et pédagogiques.....	17
1. Les ressources d'accompagnement des programmes de 2015	17
2. Le site CPD67 Education prioritaire.....	17
3. L'espace « Ecole maternelle » :	17
B. L'organisation pédagogique	17
C. La bienveillance.....	18
D. Les besoins spécifiques des tout-petits.....	18
E. Le développement de l'enfant.....	21

F. L'aménagement de l'espace	23
1. Le point de vue de Viviane BOUYSSÉ.....	23
2. Les apports de la recherche : Alain LEGENDRE	23
3. Des éléments à retenir	24
4. Une typologie des espaces	25
G. L'aménagement du temps.....	26
1. Le temps adapté	26
2. L'emploi du temps	27
3. La récréation	27
H. Le langage.....	28
1. Les ressources d'accompagnement des programmes de 2015	28
2. Le plurilinguisme.....	28
3. Les activités motrices	28
IV. Ressources	31
Sitographie	31
Bibliographie	31
V. Références et ressources proposées dans le document	37
Fiches repères au service des enseignants	41
Fiche repère A Principes de référence pour la mise en place de dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans.....	42
Fiche repère B Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation pour exercer en Toute Petite Section	43
Fiche repère C La synthèse des échanges lors de l'atelier PE/ATSEM sur « L'aménagement de l'espace »	48
Fiche repère D Une proposition de calendrier de rencontres avec les parents.....	55
Fiche repère E L'entretien avec la famille au moment de l'admission Des points de vigilance	56

I. Des éléments de cadrage institutionnel

A. Le dispositif

1. Les circulaires

a. La circulaire N°2012-202 du 18 décembre 2012 « Accueil en école maternelle : scolarisation des enfants de moins de trois ans »



Les modalités d'accueil : les projets d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans présentent des formes variées répondant aux besoins et aux ressources locales :

- un accueil et une scolarisation dans une classe,
- un accueil et une scolarisation dans des classes comportant un ou plusieurs autres niveaux,
- un accueil en milieu mixte (exemple de type « classe passerelle »).

L'accueil et la place des parents :

- établir une relation de confiance avec les familles est essentiel pour permettre à l'enfant de grandir sereinement entre école et maison,
- un travail en partenariat avec des structures associatives et des services sociaux peut faciliter l'implication des familles les plus éloignées de la culture scolaire,
- le projet d'accueil et de scolarisation au sein de la classe est par ailleurs présenté et expliqué à l'ensemble des parents d'élèves afin de les sensibiliser aux enjeux de cette première scolarisation,
- une attention particulière est portée à la prise en compte des rythmes spécifiques adaptés à ces très jeunes élèves. Les horaires d'entrée et de sortie, le matin et l'après-midi, peuvent faire l'objet de dispositions particulières.

Le travail de partenariat entre les services « petite enfance » et l'école : la scolarisation des enfants avant trois ans se conçoit en complémentarité des autres services de petite enfance gérés principalement par les collectivités territoriales.

Le pilotage :

- les inspecteurs de l'Education nationale (IEN) sont les pilotes naturels des projets locaux, avec les directeurs des écoles maternelles concernées. Ils sont les garants de la nécessaire concertation avec les collectivités territoriales. Ils évaluent la pertinence et l'efficacité des dispositifs,
- les recteurs et les DASEN s'assurent des moyens nécessaires au développement des projets qu'ils déterminent comme prioritaires en fonction de leur implantation,
- les DASEN dressent la liste des écoles dans lesquelles des dispositifs de scolarisation des enfants de moins de trois ans sont implantés.

[Annexe à la circulaire](#) : 10 principes communs à toutes les modalités d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans ([Fiche repère A](#)).

b. La circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013

*« En favorisant **un meilleur accès au langage** pour les enfants qui en sont le plus éloignés dans leur cadre de vie quotidien, la scolarisation avant l'âge de trois ans peut constituer une chance pour l'enfant, lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle sera développée en priorité dans les écoles situées dans **un environnement social défavorisé**, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne, comme dans les départements et régions d'outre-mer. »*

[Circulaire N°2013-060 du 10-4-2013](#)

c. La circulaire de préparation de la rentrée scolaire 2014

*« L'accueil des élèves de moins de trois ans (...) sera développé **en priorité dans les REP+ puis dans les REP**. La scolarisation des enfants de moins de trois ans nécessite une réelle **concertation avec les partenaires territoriaux et les professionnels de la petite enfance** pour permettre l'accueil des élèves qui en ont le plus besoin. La vigilance portera aussi sur la **qualité de l'accueil à l'école**, déterminante pour que s'installe le **sentiment de sécurité et de confiance** nécessaire à l'investissement du jeune enfant dans un univers nouveau. On veillera également à la **qualité de la pédagogie mise en œuvre** dans ces classes, et tout particulièrement à **celle du langage**, gage de l'efficacité d'une prise en charge précoce des très jeunes enfants par l'école. »*

[Circulaire N°2014-068 du 20-5-2014](#)

d. La circulaire de rentrée 2015

*« La scolarisation des enfants de moins de trois ans requiert une réelle concertation avec les partenaires territoriaux et les professionnels de la petite enfance pour s'adresser aux élèves qui en ont le plus besoin, en veillant à la **qualité de l'accueil à l'école**, déterminante pour que s'installe le **sentiment de sécurité et de confiance** nécessaire à l'investissement du jeune enfant dans un univers nouveau. Un objectif de **50 % de scolarisation a été fixé en Rep+** lors du comité interministériel Égalité et Citoyenneté du 6 mars 2015 ; il nécessite un **suivi et une mobilisation renforcés**. »*

[Circulaire N°2015-085 du 3-6-2015](#)

e. La circulaire de rentrée 2016

*« On constate cependant que les effectifs d'élèves de moins de trois ans accueillis en éducation prioritaire ont trop faiblement progressé, au regard de **l'objectif de 50 % de scolarisation d'une classe d'âge en Rep+ et de 30 % dans les autres réseaux**.*

Si les efforts consentis pour l'ouverture de classes dédiées aux enfants de moins de trois ans marquent une étape importante dans l'amélioration de leurs conditions d'accueil, ils ne doivent pas pour autant conduire à une réduction de l'accueil en classe multi-niveaux là où les effectifs et l'environnement permettent un accueil respectueux des spécificités des enfants de cet âge.

*Cette politique globale repose sur la **mobilisation de tous les acteurs**,*

notamment locaux ; l'École doit y prendre toute sa part, en travaillant avec les collectivités territoriales, les parents et les acteurs publics de la petite enfance (protection maternelle et infantile (PMI), caisses d'allocations familiales, réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents (Reaap), services enfance), avec lesquels il conviendra d'intensifier les partenariats institutionnels. »

[Circulaire N°2016-058 du 13-4-2016](#)

f. La circulaire de rentrée 2017

Les dispositifs mis en place depuis 2012 ont vocation à être renforcés afin de lutter au plus tôt et au mieux contre les difficultés scolaires et toute forme de déterminisme social. En poursuivant la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés, la dynamique en faveur de la scolarisation des enfants de moins de trois ans sera amplifiée, notamment dans les territoires de l'éducation prioritaire ou dans les secteurs ruraux ou de montagne isolés.

[Circulaire N° 2017-045 du 9-3-2017](#)

2. Le rapport de l'IGEN de juin 2014



« Scolarité des enfants de moins de trois ans : une dynamique d'accroissement des effectifs et d'amélioration de la qualité à poursuivre »

Le rapport cherche à apprécier la qualité de la mise en œuvre de la politique menée en s'attachant à plusieurs aspects majeurs :

- les publics de jeunes enfants effectivement scolarisés,
- les conditions d'accueil et de scolarisation dans les écoles, en relation avec les parents et le cas échéant les structures d'accueil de la petite enfance, au regard des textes ministériels tout en prenant en compte les nouveaux rythmes scolaires,
- les modalités d'allocation de moyens (postes entiers, demi-emplois éventuels, prise en compte des moins de trois ans dans le calcul des ouvertures),
- les modalités de nomination, de formation et d'accompagnement des personnels,
- l'adéquation des pratiques pédagogiques au regard des besoins de l'enfant de moins de trois ans.

Les **recommandations** proposées visent à :

- mieux organiser les coopérations au niveau national, au niveau académique, en s'appuyant sur les inspecteurs chargés des écoles maternelles,
- effectuer des choix rationnels pour l'affectation des moyens,
- faire vivre localement chaque site de scolarisation des enfants de moins de trois ans par un accompagnement des écoles, des professionnels, en associant les parents, en favorisant les actions avec les partenaires, en développant des dispositifs de sensibilisation des familles prioritaires et des procédures concertées de recrutement des enfants,
- poursuivre l'amélioration de la qualité de l'encadrement pédagogique et de l'accompagnement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

3. Le comité interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté du 6 mars 2015



La scolarisation des enfants de moins de trois ans est un moyen efficace et reconnu pour favoriser la réussite scolaire de tous et en particulier des enfants dont les familles sont éloignées de la culture scolaire, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques.

C'est pourquoi le ministère de l'Éducation nationale s'est engagé sur un objectif ambitieux : **scolariser 50% des enfants de moins de trois ans dans les réseaux d'Éducation prioritaire les plus difficiles (REP+) d'ici 2017.**

4. Le dossier de presse « Réussir le développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans », avril 2016



L'objectif est d'amplifier encore la mobilisation interministérielle avec les principaux partenaires publics et associatifs pour réussir le développement de la scolarisation des tout – petits. Il s'agit notamment d'**améliorer la coordination entre l'Éducation nationale et les acteurs des politiques sociales et familiales dans les territoires** :

- en renforçant la coopération avec les parents qui doivent pouvoir s'impliquer dans la vie de l'école maternelle,
- en informant les parents d'élèves de la possibilité et de l'intérêt de scolariser leurs enfants dès l'âge de 2 ans (acquisitions langagières, développement de la socialisation, enrichissement de son expérience et de ses découvertes, plaisir du jeu),
- en apportant une formation adaptée, initiale et continue, aux enseignants de l'école maternelle.

B. Les compétences professionnelles des différents acteurs

1. Le directeur d'école

Les missions du directeur d'école sont définies par le référentiel métier du directeur paru dans le [circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014](#).

Le directeur est le garant du bon fonctionnement de l'école. Pour cela :

- il participe à la rédaction, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet pédagogique et éducatif,
- il veille à l'élaboration du projet d'accueil et de scolarisation de chaque enfant,
- il diffuse, à la prérentrée la convention ATSEM, si celle-ci existe,
- il est l'un des interlocuteurs privilégiés des familles et des différents partenaires extérieurs. Pour cela, il utilise les différents moyens à sa disposition : rendez-vous, courrier, appel téléphonique, mail, invitation aux portes ouvertes...,
- il organise l'admission, si possible en présence de l'enfant.

2. Le professeur des écoles

Excepté certaines compétences inhérentes aux TPS, ces enseignements ne sont pas différents des autres, ils ont des compétences à apporter compte tenu de pratiques pédagogiques différentes.

Les compétences professionnelles du professeur des écoles sont définies par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation paru dans le [Bulletin officiel du 25 juillet 2013](#).

L'enseignant est le responsable pédagogique de la classe :

- il participe à l'élaboration du projet pédagogique et éducatif de l'école,
- il participe à l'élaboration du projet d'accueil et de scolarisation de chaque enfant,
- il organise les enseignements et met en place des stratégies pédagogiques adaptées aux besoins et au rythme de chaque enfant,
- il veille à alterner les formes de travail, les activités motrices et les activités cognitives, tant le matin que l'après-midi,

- il est l'interlocuteur privilégié des familles : il leur explique ses stratégies pédagogiques, rend compte de l'évolution de l'enfant à partir de ses observations fines et régulières,
- il articule les actions de l'ATSEM et/ou de l'éducateur de jeunes enfants (le cas échéant).



Afin de limiter le nombre d'adultes référents auprès de ces enfants, les temps partiels ou le cumul de fonction (PE – directeur) ne sont pas recommandés.

Suite à la [conférence de Viviane BOUYSSÉ](#) du 14 octobre 2015 à Strasbourg, un tableau récapitulatif le rôle du PE et de l'ATSEM a été rédigé.

Rôle du PE	Rôle de l'ATSEM
<p>« Mise en scène » : structurer l'espace, le temps, le groupe, au service de la mise en œuvre du programme. L'enseignant a une pièce de théâtre (le programme) à interpréter : qui, quand, quoi, comment ?</p>	<p>Mise en place de la classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation, ordre, propreté : l'ATSEM en est le co-garant avec l'enseignant, - pour qu'elle soit « bouleversée » par l'activité des enfants. La journée a été réussie si l'ordre a été bousculé ! Le désordre, la « saleté » signifient qu'il s'est passé quelque chose. - répétitions, régularités... et « surprises ». <p>Si les enfants jeunes apprécient la régularité et qu'il est bon de ne pas tout changer de place à tout bout de champ, une surprise est tout de même bienvenue de temps en temps.</p>
<p>Langage :</p> <p>L'enseignant est le premier parleur de la classe. Il doit avoir une disponibilité pour des interactions personnalisées avec les enfants. > Donc dispositifs pédagogiques ad hoc</p>	<p>Echanges avec les enfants</p>
<p>Regard / Attention / Evaluation : pour les enfants, l'important est d'éprouver la satisfaction de faire les choses par soi-même sous le regard d'un adulte qui témoigne de la réussite. Evaluation positive / Progrès : regarder, observer, c'est évaluer. L'enfant doit être vu en situation de réussite.</p>	<p>Observation des enfants : être sensible à leur engagement, à leurs essais, à leurs progrès, à leurs difficultés, à leurs craintes, à leurs réussites. Font-ils des essais ? Des progrès ? Ont-ils un chagrin ? Le signaler à l'enseignant(e).</p>
<p>Accompagnement des enfants : faire avec (jeux, livres, etc.) ; parler avec ; faire des démonstrations (cf. pédagogie Montessori) ; étayage.</p>	<p>Accompagnement des enfants : être auprès d'eux/avec eux pour les aider à réussir ce qu'ils veulent ou doivent réaliser. Les aider ni trop, ni trop peu. La difficulté est de trouver le juste milieu.</p>
<p>Relations avec les parents : expliquer, impliquer.</p>	
<p>Inscrire son travail dans un travail collectif (projet d'école, de cycle) et accordage avec l'ATSEM.</p>	<p>Accordage essentiel avec l'enseignant(e) L'enseignant(e) pilote, mais l'ATSEM est là pour coopérer, pas simplement pour exécuter. Coopérer dans le pilotage signifie que chacun a une partie des responsabilités, pas la même.</p>

Le Groupe Maternelle 67 a conçu en 2015 un **référentiel de compétences professionnelles spécifiques aux P.E. en charge de TPS** ([Fiche repère B](#)).

3. L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)

Le statut particulier du cadre d'emplois des ATSEM est régi par le [décret N°92-850 du 28 août 1992](#).

D'après le [Code général des collectivités territoriales et le Code des communes](#) :

« toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines. Cet agent est nommé par le maire, après avis du directeur ou de la directrice. Son traitement est exclusivement à la charge de la commune. Pendant son service dans les locaux scolaires, il est placé sous l'autorité du directeur ou de la directrice. Après avis du directeur ou de la directrice, le maire peut dans les formes réglementaires mettre fin aux fonctions d'un agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines. »

« les dispositions de l'article 412-127 du Code des communes n'impliquent pas l'affectation d'une ATSEM dans chaque classe maternelle. Il n'existe donc pas actuellement de corrélation systématique entre le nombre de classes et le nombre d'ATSEM en école maternelle. Le recrutement et l'affectation de ces personnels de statut communal figurent au nombre des dépenses de fonctionnement des écoles à charge des communes. Il appartient en conséquence aux municipalités d'apprécier les situations en liaison avec les services de l'Éducation nationale concernés et en fonction des moyens dont elles peuvent disposer, de prendre toute décision concernant le nombre des agents affectés dans les écoles maternelles. »

L'ATSEM est un référent très important, un repère pour ces très jeunes enfants, une figure bienveillante connue et reconnue. Ses missions sont articulées autour de 3 fonctions :

- éducative : accueil des enfants et de leurs parents, habillage, déshabillage, soins d'hygiène, soins infirmiers, réconfort et écoute des enfants,
- d'aide pédagogique sous la responsabilité de l'enseignant : aide matérielle pour les activités pédagogiques, préparation des activités scolaires, aide à l'encadrement d'activités, accompagnement des sorties de proximité, participation au service de surveillance, d'accueil, de sieste...,
- d'entretien du matériel, de la propreté de la classe : rangement et entretien du matériel pédagogique, rangement des locaux scolaires, nettoyage et entretien des locaux scolaires et des équipements mobiliers, nettoyage et entretien des sanitaires.

Pour information, après concertation avec les personnels concernés par l'accueil des enfants des écoles maternelles, la DSDEN du Bas-Rhin et la ville de Strasbourg ont signé en novembre 2013 une [convention](#) qui constitue le référentiel pour les ATSEM et les équipes enseignantes afin d'apporter un service de qualité au bénéfice des enfants fréquentant les classes maternelles.

En novembre 2015, une première évaluation de cette convention et de son usage dans les écoles a été faite. Deux recommandations ont été dégagées et figurent dans la circulaire départementale du 19 mai 2016.

- lors de la journée de prérentrée, chaque directeur d'école maternelle et primaire consacra un temps à un rappel ou à une relecture de la convention ATSEM et

évoquera sa déclinaison au sein de l'école. Il veillera à remettre cette convention aux nouveaux membres de son équipe,

- afin de répondre aux besoins de concertation PE/ATSEM, une réunion périodique d'une heure (5 par an) sera mise en place pour permettre à chaque enseignant de présenter ses intentions pédagogiques et éducatives de manière à éclairer l'ATSEM sur les gestes professionnels qui devront être les siens pendant la période concernée.

4. L'éducateur de jeunes enfants

Les compétences professionnelles définissant les fonctions et les activités exercées par l'éducateur de jeunes enfants sont définies par l'[arrêté du 16 novembre 2005 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants](#).

Dans les classes passerelles, l'éducateur de jeunes enfants est un spécialiste de la petite enfance. Il assure des missions d'éducation, de prévention et de coordination en concertation et sous la responsabilité de l'enseignant :

- il propose des activités éducatives adaptées à chaque enfant,
- il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé d'accueil et de scolarisation de l'enfant,
- il accompagne l'enfant dans sa séparation avec ses parents,
- il participe à des actions permettant de faire le lien entre les parents et l'école.

C. Un dispositif départemental de développement professionnel

Depuis la rentrée 2015/2016, la DSDEN du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg élaborent un dispositif de développement professionnel annuel destiné à tous les enseignants exerçant dans les classes de TPS et aux ATSEM qui les assistent. Les maires des villes de Bischheim et de Schiltigheim ont donné leur accord pour que leurs personnels participent à ce projet.

Les enjeux de ce dispositif sont multiples :

- construire et développer des compétences communes,
- favoriser les échanges entre les professionnels,
- renouveler les pratiques professionnelles pour une collaboration réussie sans gommage des différences qui favorisent une complémentarité et constituent une richesse.

1. L'année scolaire 2015/2016

Au cours de cette année scolaire, trois modules de développement professionnel ont été programmés : une conférence suivie d'un temps d'ateliers PE/ATSEM, animé par les conseillers pédagogiques.

Conférence	Problématique de l'atelier	Consulter la page dédiée
Viviane BOUYSSSE , Inspectrice générale de l'Education nationale : « La scolarisation des enfants de moins de trois ans au regard des nouveaux programmes 2015 » 14 octobre 2015	« Organiser un environnement adapté pour les très jeunes enfants : comment répondre ensemble (PE et ATSEM) aux besoins des enfants de moins de trois ans ? »	ARENA Strasbourg CPD67 Education prioritaire CANOPE Strasbourg

<p>Catherine GUEGUEN, pédiatre à l'Institut hospitalier franco-britannique à Levallois-Perret :</p> <p>« <i>Que nous apprennent les recherches récentes en neurosciences sur le développement émotionnel et affectif de l'enfant ?</i> »</p> <p>27 janvier 2016</p>	<p>« <i>Comment le binôme PE/ATSEM contribue-t-il à créer les conditions favorables au développement de l'enfant de manière bienveillante ?</i> »</p>	<p>ARENA Strasbourg</p> <p>CPD67 Education prioritaire</p> <p>CANOPE Strasbourg</p>
<p>Alain LEGENDRE, architecte et psychologue, chargé de recherche au CNRS à l'Université de Rennes :</p> <p>« <i>Influences de l'environnement sur les enfants de 2 à 3 ans en groupe.</i> »</p> <p>20 avril 2016</p>	<p>« <i>Comment l'observation de la vie de la classe permet – elle d'améliorer les aménagements des espaces pour mieux répondre aux besoins des enfants ?</i> »</p> <p><i>Cloisonnement/zonage</i></p> <p><i>Interactions</i></p> <p><i>Place et rôle des adultes</i></p> <p><i>Gestion des circulations</i> »</p> <p>Une fiche de synthèse a été réalisée (Fiche repère C).</p>	<p>ARENA Strasbourg</p> <p>CPD67 Education prioritaire</p> <p>CANOPE Strasbourg</p>

2. L'année scolaire 2016/2017

Au cours de cette année scolaire, deux modules de développement professionnel ont été programmés : une conférence suivie d'un temps d'atelier PE/ATSEM, animé par les conseillers pédagogiques.

Conférence	Problématique de l'atelier	Consulter la page dédiée
<p>Agnès FLORIN, Professeur de psychologie de l'enfant et de l'éducation Université de Nantes, laboratoire de psychologie « <i>Education, cognition, développement</i> »</p> <p>« <i>Le développement des compétences langagières chez l'enfant de moins de trois ans</i> »</p> <p>5 octobre 2016</p>	<p>« <i>Comment favoriser le développement de la langue orale pour tous les enfants ?</i> »</p>	<p>ARENA Strasbourg</p> <p>CDP67 Education prioritaire</p> <p>CANOPE Strasbourg</p>
<p>Marisa CAVALLI, enseignante chargée de recherche auprès de l'IRRSAE du Val d'Aoste, consultante pour le programme 2012-2015 du Centre européen des langues vivantes du Conseil de l'Europe et membre d'associations qui œuvrent dans le domaine du bilinguisme et du plurilinguisme</p> <p>« <i>Les langues porteuses</i> »</p>	<p>« <i>Comment donner une place à la diversité des langues ?</i> »</p>	<p>ARENA Strasbourg</p> <p>CDP67 Education prioritaire</p> <p>CANOPE Strasbourg</p>

<i>d'identités culturelles : une valeur ajoutée dès le plus jeune âge »</i>		
1 ^{er} mars 2017		

Remarques :

- Un écueil consisterait à trop isoler les enseignants de TPS.
- Conduire une réflexion spécifique sur la temporalité en classe de TPS et sur la conscientisation des apprentissages tant pour les enseignants, qui doivent bien cerner les enjeux, que pour les élèves.
- Concevoir un accompagnement étroit des classes de TPS. Dans cette perspective, les films réalisés dans les classes sont très utiles. En effet, la question de la posture de l'enseignant est essentielle : savoir observer, construire des démarches d'apprentissages, aménager le lieu, le réaménager, l'adapter, ...

3. L'année scolaire 2017/2018

Au cours de cette année scolaire, deux modules de développement professionnel sont programmés : une conférence suivie d'un temps d'atelier PE/ATSEM, animé par les conseillers pédagogiques.

Conférence	Problématique de l'atelier	Consulter les pages dédiées
<p>Daniel MARCELLI, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à la faculté de médecine et chef de service de psychiatrie infante-juvénile au CH Henri Laborit de Poitiers <i>« L'accompagnement à la fonction parentale à l'école maternelle »</i> 8 novembre 2017</p>		<p>ARENA Strasbourg</p> <p>CDP67 Education prioritaire</p> <p>CANOPE Strasbourg</p>
<p>Pierre PERIER, sociologue, professeur en sciences de l'éducation à l'Université de Haute-Bretagne, membre du centre de recherche sur l'éducation, les apprentissages et la didactique <i>« L'éducation partagée entre l'école et la famille »</i> 17 janvier 2018</p>		<p>ARENA Strasbourg</p> <p>CDP67 Education prioritaire</p> <p>CANOPE Strasbourg</p>

II. La place du dispositif dans l'école

*« Parce qu'elle concerne les « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, la scolarisation des enfants de moins de trois ans requiert une organisation des activités et du lieu de vie **qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle.** Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. »*

A. L'implantation de la salle de classe des tout-petits

Une réflexion collective engageant toute l'équipe de l'école autour d'un projet partagé doit prendre en compte plusieurs paramètres :

- l'implantation de la classe : de préférence de plain-pied,
- la dimension de la salle : préférer la plus spacieuse,
- la taille du mobilier : les meubles ne dépassent pas le visage d'un enfant afin de toujours voir l'adulte,
- la limitation du nombre de tables et de chaises afin de favoriser la déambulation des enfants à l'intérieur de la salle de classe,
- le lieu de stockage du mobilier en début d'année pour une installation progressive au fil de l'année (en lien avec les services communaux),
- la proximité de la salle d'eau,
- la proximité de la salle de jeux,
- la proximité de la salle de repos,
- l'aménagement et le partage des espaces et du temps dans et hors la classe,
- le choix de l'ATSEM,
- la continuité éducative sur les temps périscolaires avec la stabilité de l'adulte de référence pour assurer un cadre sécurisant.

B. Le projet d'accueil et de scolarisation



Le projet d'accueil et de scolarisation est élaboré en référence à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République n°2013-595 du 8 juillet 2013 et à la [circulaire N°2012-202](#) (BO n° 3 du 15 janvier 2013) relative à la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

C'est un outil permettant de :

- formaliser les conditions de scolarisation de chaque enfant tout en respectant ses besoins individuels,
- inciter la famille à s'impliquer activement et positivement dans le suivi de la scolarité de son enfant et dans la vie de l'école.

Le projet d'accueil et de scolarisation est l'objet d'une réflexion collective qui implique l'intégralité de l'équipe pédagogique (et pas seulement l'enseignant de la classe de TPS). Un tel dispositif ne prend son sens que dans la continuité qui se construira au sein de l'équipe.

Le projet d'accueil et de scolarisation est inscrit dans le projet d'école, présenté au conseil d'école, validé par le directeur académique des services de l'Éducation nationale après avis de l'Équipe de circonscription. Dans le projet d'école, le plan d'action spécifique pour la classe de TPS fait état des **compétences visées, des modalités d'accueil, de rencontres et de communication des progrès de l'enfant**. Ses effets sont évalués chaque année par l'équipe enseignante à partir de critères quantitatifs et qualitatifs pour redéfinir les objectifs de l'année suivante.

Régulièrement, un point sur l'organisation et le fonctionnement de la classe TPS sera inscrit à l'ordre du jour du conseil des maîtres et d'école.

1. Accueillir l'enfant

Pour un enfant de moins de trois ans, l'entrée à l'école maternelle est un moment décisif. Elle s'effectue souvent sur un fond de grands changements : séparation de la figure d'attachement, changement dans les registres langagiers, passage de lieux connus vers des lieux plus vastes, passage d'une collectivité familiale à une collectivité plus contraignante, découverte d'activités

totale­ment inconnues pouvant être géné­ratrices d'angoisse (siestes en commun, activités physiques, peinture...).

L'enfant ne peut s'ouvrir au monde de l'École, que s'il se sent bien dans la classe malgré l'absence de ses parents. Son adaptation dépendra donc de la qualité de l'accueil qui lui est fait, de la prise en compte de ses besoins, mais aussi de l'attention portée à ses parents. Établir une relation de confiance avec la famille est essentiel pour permettre à l'enfant de grandir sereinement entre l'école et la maison.

Pour permettre aux parents de comprendre les attentes et les exigences de l'école et de la vie en collectivité, d'avoir la possibilité de communiquer avec les personnels de l'école, **des temps de rencontres réguliers doivent être organisés.**

2. Communiquer et coopérer avec les familles

L'accueil des enfants de moins de 3 ans offre l'opportunité de penser de nouvelles modalités de rencontres avec les parents.

Afin de créer puis de renforcer le lien avec la famille, toutes les modalités de communication et d'échanges sont envisagées. Il est important d'y associer les différents partenaires locaux.

Avant, pendant et après l'admission de l'enfant à l'école, **les parents sont invités à des temps de rencontre** pouvant prendre différentes formes.

Ces temps de rencontre avec les parents peuvent prendre la forme d'un rituel et d'un calendrier fixé à l'avance. Ces temps permettront d'échanger des informations de part et d'autre, de faire le point sur les progrès de l'enfant.

Plusieurs approches ont été conduites, dans certains cas le choix a été fait d'accepter la présence des parents dans la classe, dans d'autres il y a eu des refus de la part des enseignants. Pour autant les deux configurations ont bien fonctionné même si les parents sont sensibles à être associés à la classe.

Pendant la présence des parents au sein de la classe sur des temps longs (matinée et/ou l'après-midi) et pas seulement au moment de la rentrée scolaire présente plusieurs avantages pour les petits qui, étant rassurés, pleurent moins, mais également pour les parents qui comprennent ainsi le fonctionnement et les attentes de l'école.

A cette occasion, les parents :

- prennent connaissance du projet éducatif et pédagogique de l'école et de la classe,
- co-construisent avec l'enseignant le projet d'accueil et de scolarisation de leur enfant,
- s'engagent à respecter et à participer aux temps de régulation du projet d'accueil et de scolarisation de leur enfant,
- partagent les objectifs visés par cette première scolarisation.

L'enseignant :

- explicite les activités proposées,
- valorise les apprentissages par des traces montrant les enfants en activité (photographies, enregistrements...),
- explique l'importance d'une fréquentation régulière,
- incite les parents à faire part de leurs propres observations.

L'entretien avec la famille au moment de l'admission permet de définir les différentes étapes pour une première entrée réussie à l'école :

- un temps de découverte de la classe et de l'équipe avant les vacances d'été,
- l'aménagement d'une période d'adaptation au moment de la rentrée à l'école,
- des journées qui peuvent prendre des modalités variées et évolutives selon les capacités de l'enfant à vivre sereinement les dimensions de la collectivité et selon la disponibilité des parents,
- des horaires d'arrivée et de départ adaptés.

Dans certaines académies une charte école / familles a été rédigée. Il était entre autres demandé aux parents d'informer les enseignants des centres d'intérêt de l'enfant, de ses particularités, en fait les aspects offrant une meilleure connaissance de l'enfant à la maison pour mieux établir les modalités et temps de scolarisation. Cette charte détermine aussi les compétences que les élèves doivent acquérir et leur temporalité, ce qui suppose une contractualisation avec les familles pour renforcer la présence.

La mallette des parents constitue un excellent outil dont il faut renforcer l'utilisation. Toutefois il est nécessaire de reformuler voire de simplifier certains documents inaccessibles pour des parents qui ne maîtrisent pas notre langue.

C. Les acteurs des politiques sociales et familiales sur le territoire

1. La commune

Le projet d'un accueil et d'une scolarisation dans une classe de l'école maternelle, spécifique et adaptée aux besoins des jeunes enfants, doit être explicitement accepté par la municipalité en raison des contraintes qu'il porte (présence régulière d'une ATSEM, aménagement de l'espace, matériel et jeux adaptés au jeune âge des enfants, rythmes spécifiques, etc.).

Après acceptation, la commune s'engage à :

- diffuser le plus largement possible les informations sur le dispositif de scolarisation des enfants de moins de trois ans,
- procéder à leur inscription,
- mettre à disposition le local, du matériel adapté et nécessaire au bon fonctionnement du dispositif,
- mettre à disposition une ATSEM dédiée au dispositif.

Il est aussi nécessaire d'organiser judicieusement le temps de la classe en travaillant la question de cantine et de sieste avec les communes pour favoriser la présence des élèves.

Lorsque la demande d'école est supérieure à la capacité d'accueil, il faut procéder au choix des familles. Plusieurs critères peuvent être retenus : revenus, familles monoparentales, etc. Quand il existe, le dispositif école/famille/quartier, la collaboration avec l'assistante sociale et la PMI peuvent aider.

Des temps sont organisés à l'attention de l'ensemble des ATSEM afin de les informer des évolutions de l'école : refondation, rythmes scolaires, question du repos, possibilité de ramener les élèves à la sieste, ...

Des actions « passerelles » peuvent être mises en place avec les structures de la petite enfance.

Les doubles dispositifs crèche/école permettent beaucoup de souplesse pour les enfants. Certaines villes fonctionnent avec des commissions mixtes afin de déterminer les enfants qui peuvent aller à l'école ou ceux qui restent en passerelle. Le médecin de la PMI est alors associé à cette démarche.

2. La Caisse d'allocation familiale (CAF)

Dans le [dossier de presse](#) « Réussir le développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans » d'avril 2016, il est indiqué que :

« les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN) communiquent aux directeurs de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de leur département, sur la base de la carte scolaire arrêtée pour 2016-2017, l'estimation du nombre de places disponibles pour la scolarisation des très jeunes enfants à la rentrée 2016 dans les secteurs prioritairement visés par cette politique et cela avant la fin du mois d'avril,

la CAF identifiera ainsi les familles ayant un enfant de moins de 3 ans et les informera par mail de l'opportunité proposée à leur jeune enfant et les incitera à se rapprocher de leur mairie pour une démarche d'inscription. En fonction du contexte local, la CAF organisera des réunions de sensibilisation des acteurs de la politique sociale et familiale, auxquelles les services de l'Éducation nationale participeront autant que de besoin. »

3. Les autres partenaires

En fonction du contexte local et en collaboration avec l'Éducation nationale, les services de Protection maternelle et infantile (PMI), les centres communaux d'action sociale, les lieux d'accueil enfant parent, les centres sociaux, les ludothèques, les bibliothèques du territoire et les associations familiales, ainsi que d'autres associations du champ de l'enfance ou de la Politique de la ville ont pour mission de sensibiliser les familles à l'opportunité et à l'intérêt de la scolarisation précoce.

Les villes de [Strasbourg](#) et de [Schiltigheim](#) ont mis en ligne une liste de leurs différentes structures petite enfance.

III. Des éléments pédagogiques

A. Des ressources didactiques et pédagogiques

1. Les ressources d'accompagnement des programmes de 2015

« Les ressources développent, à partir des principes de cadrage institutionnel, des données de la recherche et d'éléments concernant le développement de l'enfant, des propositions de pratiques sur le projet pédagogique et éducatif, la rentrée, l'aménagement de l'espace et la construction des compétences langagières. Les documents sont enrichis de nombreuses photographies, vidéos, fiches outils destinées à la mise en œuvre des pratiques de classe. »

[Eduscol](#)

2. Le site CPD67 Education prioritaire

De nombreuses ressources institutionnelles, didactiques et pédagogiques sont mises en ligne sur le site [CPD67 Education prioritaire](#).

Une page formation est également accessible aux enseignants, aux ATSEM, aux EJE.

3. L'espace « Ecole maternelle » :

Depuis la rentrée 2016, un espace « Ecole Maternelle » est accessible aux enseignants du département sur la plateforme de formation académique FCP. Il propose un ensemble de ressources et de références relatives à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans (cf. [Circulaire départementale du 07/10/2016](#)).

Un [didacticiel](#) donne accès à tous les enseignants concernés du département du Bas-Rhin.

B. L'organisation pédagogique

L'accueil des TPS est un moment clé. Il suppose une organisation et une mobilisation de l'équipe tout entière. L'empathie dont saura faire preuve le directeur envers les parents est un signe fort de l'intérêt qu'il leur porte. Dès le mois de juin précédent la rentrée, des rencontres, des échanges, des visites, des journées portes ouvertes peuvent être organisés afin de les rassurer, de les accompagner, de leur expliquer le fonctionnement de l'école. Des rentrées échelonnées permettent d'être plus attentifs aux situations particulières. Il faut prendre le temps de recueillir le maximum d'informations afin de comprendre comment se comporte l'enfant à la maison, dans sa fratrie. Connaître ses jeux, ses goûts, ses centres d'intérêt est important pour individualiser l'accueil et proposer un projet répondant à ses besoins réels à l'école. L'essentiel étant que l'enfant et ses parents se sentent attendus.

- Diverses organisations pédagogiques ont été proposées aux élèves, classe d'âge, classe multi niveaux, ... L'expérience de classe multi niveaux n'est pas concluante, car les petits ont du mal à trouver un temps qui leur soit consacré.
- En TPS, le plus compliqué est certainement d'oublier les « pratiques ordinaires » de conduite de classe comme des rituels ou des ateliers. L'enseignant doit apprendre à « lâcher prise », c'est vers cela qu'il doit évoluer. Cette nouvelle posture va à l'encontre de celles habituellement pratiquées. Les TPS ne réagissent pas comme des enfants de PS ou MS. Leurs réactions sont moins prévisibles, l'enseignant ne peut pas mettre en œuvre son enseignement tel qu'il l'avait prévu sur sa fiche. La conduite de ce niveau requiert une très grande capacité d'observation et d'adaptation pour capter et saisir toutes les opportunités qui se présentent pour développer les apprentissages. Il s'agit

davantage **d'un guidage à distance qui demande une capacité d'anticipation de la part du maître et une connaissance parfaite du besoin de ses élèves**. Cet aspect suppose des formations, il est nécessaire de construire de nouveaux savoirs professionnels.

- Une place doit être laissée à l'auto-organisation des élèves tout en proposant des activités plus structurées dans les classes.

Devenir élève et vivre ensemble constituent des questions différentes qu'il ne faut pas confondre.

Enseigner à des enfants de moins de trois ans, c'est :

- créer un sentiment de sécurité, garantir le soutien d'une relation affective personnelle,
- proposer un environnement riche et faire vivre de nombreuses expériences ancrées dans le réel sur lesquelles s'organisera la construction progressive du langage,
- orienter les activités, autoriser les initiatives, susciter la motivation et favoriser les interactions,
- respecter le développement et la personnalité de chacun,
- accompagner l'enfant dans la découverte de l'altérité pour qu'il fasse de cette rencontre avec l'autre une richesse.

Ainsi, l'organisation de la journée doit être souple et adaptée aux besoins des tout-petits (cf. parties D / E / F / G qui suivent). Tous les domaines d'activités des programmes sont à prendre en compte.

Les moments de passage d'un lieu à un autre, de liaison d'une personne à l'autre en charge de l'enfant, nécessitent des aménagements dans le sens de la continuité ; ils doivent être verbalisés et explicités.

C. La bienveillance

Le Docteur Catherine GUEGUEN, pédiatre, a présenté lors de sa [conférence du 27 janvier 2016](#) à Strasbourg, les nouvelles connaissances sur le cerveau et les études récentes en neurosciences affectives. Ces dernières montrent qu'une éducation bienveillante est essentielle au bon développement du cerveau tant dans le domaine cognitif qu'affectif. Alors que l'insécurité affective et le stress bloquent la maturation cérébrale et modifient les comportements sociaux en profondeur, une attitude empathique, soutenante, encourageante influence de façon positive les capacités relationnelles, les émotions, les sentiments mais aussi les capacités d'apprentissage, de réflexion, et de mémoire.

Selon Catherine GUEGUEN « être bienveillant, c'est porter sur autrui un regard aimant, compréhensif, sans jugement, en souhaitant qu'il se sente bien et en y veillant ». Ainsi, l'équipe pédagogique et éducative est amenée à créer les conditions bienveillantes et sécurisantes pour que l'enfant construise les compétences nécessaires pour réussir sa scolarité.

D. Les besoins spécifiques des tout-petits

Lors de sa [conférence du 14 octobre 2015](#) à Strasbourg, Viviane BOUYSSÉ, Inspectrice générale de l'Éducation nationale, a rappelé l'importance d'une organisation pédagogique référée aux besoins des enfants.

Les besoins spécifiques		Quelle organisation pédagogique ?	Quels gestes professionnels associés ?
Les besoins physiologiques	<p>Le repos :</p> <ul style="list-style-type: none"> le cycle veille / sommeil est différent des enfants de 4 ans le sommeil de la sieste ne pénalise pas le sommeil nocturne <p>Le besoin de repli (isolement / retrait temporaire) à certains moments de la journée</p>	Aménager confortablement ces espaces	<p>Etre présent</p> <p>Respecter le rythme des enfants</p> <p>Laisser la possibilité de s'isoler, de se reposer dans un espace refuge douillet de la classe ou de disposer de coussins qu'il pourra transporter dans un endroit de son choix</p>
	L'alimentation, l'hydratation	<p>Mettre à disposition des verres, de l'eau, une collation si nécessaire</p> <p>Ne pas disposer d'autant de tables et chaises nécessaires que d'élèves</p>	<p>Veiller au bien-être de l'enfant</p> <p>Observer les enfants</p> <p>Favoriser son autonomie</p>
	<p>La propreté ne devrait pas être un obstacle à la scolarisation</p>	<p>Le lieu d'hygiène est à proximité de la salle de classe des enfants et respecte l'intimité de chacun</p> <p>Rendre l'accès aux toilettes possible à tout moment</p> <p>Avoir un point d'eau dans la classe et accessible aux enfants</p> <p>Le mobilier et les ustensiles sont adaptés</p>	<p>Eduquer à l'hygiène</p> <p>Aider l'enfant à accéder à son autonomie</p> <p>Aider l'enfant si besoin pendant l'habillage et le déshabillage</p> <p>Respecter l'intimité de l'enfant</p> <p>Veiller à la propreté de l'enfant</p> <p>Laisser du temps à l'enfant</p>
<p>Attention : aucun document attestant de la propreté de l'enfant n'est nécessaire pour l'inscrire à l'école. Le refus d'accueillir un enfant en raison d'un défaut de propreté ne repose sur aucun article de loi et n'est donc pas légal. Comme le stipule l'article L113 du Code de l'Éducation : « <i>Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande</i> ». Et ce, qu'il soit propre ou non. Si d'autres textes plus anciens, qui n'ont pas valeur d'articles de loi, mentionnent une aptitude physique et psychologique, ainsi que l'acquisition d'une propreté corporelle suffisante et régulière - ce qui ne signifiait en soi pas l'acquisition d'une propreté totale – le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques paru au bulletin officiel du 10 juillet 2014 n'en fait plus état.</p>			
Besoins psychomoteur	<p>La motricité globale (ensemble des gestes moteurs qui assure l'aisance globale du corps) : importance du besoin de mouvement du corps tout entier</p>	<p>Aménager les espaces de manière spécifique et adapté à leur taille et à leurs capacités</p> <p>Proposer du matériel varié</p>	<p>Accompagner l'enfant dans le développement de ses capacités motrices</p> <p>Alterner, varier les activités proposées et</p>

		pour pousser, tirer, sauter, grimper, ...	leur rythme Observer les enfants
	La motricité fine (mouvements fins, précis, minutieux) : concerne la motricité faciale et manuelle	Proposer des activités pour apprendre à tenir et utiliser un outil scripteur, froisser, emboîter... Une chaise et une table par enfant ne sont pas nécessaires. Les enfants de moins de trois ans, jouent souvent au sol.	
	La prise de risques en sécurité : la découverte du monde passe par l'exploration, parce qu'ils sont curieux de tout. Ces jeunes enfants sont des « déménageurs », en les privant de cela, on les empêche de structurer le monde	Permettre une circulation libre et facilitée dans l'espace classe Ne pas encombrer la classe avec des meubles de rangement ou des obstacles	S'assurer de la présence d'au moins un adulte Etre attentif à la sécurité Favoriser la prise de risque Permettre les expériences corporelles Alterner, varier les activités proposées et leur rythme
<i>« Les jeunes enfants ont besoin de désordonner leur monde pour comprendre comment il s'ordonne. » B. GOLSE Pédopsychiatre</i>			
Les besoins de découvertes et de connaissances	L'observation, l'imitation, l'exploration, l'action, la répétition, la remémoration, l'imagination-imaginaire (comptines, jeux de doigts, etc.) L'attention esthétique : besoin de s'étonner parce que c'est beau. C'est encore plus important dans les familles dans lesquelles on n'a pas conscience de ces besoins.	Proposer des situations de découverte stimulantes provoquant la curiosité, la création Permettre de chercher, expérimenter, valider des hypothèses...	Développer les capacités cognitives, créatives en respectant une progression adaptée à l'enfant Verbaliser/faire verbaliser, formuler/reformuler, expliquer/faire expliquer les situations vécues Observer les élèves pour faire évoluer l'espace Surprendre pour renouveler l'intérêt de l'enfant

<p style="text-align: center;">Les besoins d'expression langagière et de communication</p>	<p>Le langage : objectif premier de la scolarisation</p> <p>Les échanges, les confidences : quand un enfant a besoin de secret, c'est qu'il se représente qu'il y a des choses qu'on ne dit pas à tout le monde. Le temps des secrets en PS confirme l'existence d'une vie intérieure.</p> <p>Le besoin d'échange est vital.</p> <p>Jeux de langage</p>	<p>Proposer des situations de communication, d'évocation</p> <p>Prévoir des échanges individualisés en interaction avec chaque enfant ou en tout petit groupe et de façon quotidienne</p> <p>Découvrir les richesses de la langue grâce à la littérature, les comptines, les chants...</p>	<p>Créer les conditions de sécurité affective et de relations bienveillantes</p> <p>Verbaliser, reformuler, expliquer les situations vécues, les émotions</p> <p>Utiliser des outils didactiques adaptés à l'âge des enfants</p> <p>Observer les enfants</p>
<p style="text-align: center;">Les besoins de sécurité et de relations sociales sécurisantes</p>	<p>Importance de l'accueil en première scolarisation</p> <p>Pour le jeune enfant, le processus de socialisation est un processus d'intégration à des milieux sociaux divers qu'il doit vivre et « assumer » en même temps qu'il acquiert une première autonomie personnelle.</p> <p>Une fois que l'accueil et la séparation sont faits, il faut intégrer le groupe. Pour le jeune enfant, le premier groupe est la famille ; il a à s'adapter à un groupe classe. C'est un tout-petit en construction qui s'affronte à tous les autres, qui sont des rivaux.</p> <p>Evolution fréquente : à côté ... / comme ... / avec</p> <p>Ces enfants font d'abord à côté des autres, avec un œil sur ces autres/cet autre (comment cet autre est-il choisi ?) pour ensuite faire comme un autre et en arriver à faire avec un autre.</p> <p>Faire « comme » est le premier acte de socialisation. L'imitation est importante, la règle est d'avoir toujours au moins deux exemplaires des objets proposés.</p>	<p>Rentrée scolaire adaptée</p> <p>Avoir la possibilité de voir un des adultes de référence quelle que soit sa place dans la classe pour être rassuré et pouvoir agir</p> <p>Jouer dans les endroits « éclairés » et « sécurisés » par la présence de l'adulte</p> <p>Les meubles ne dépassent pas le visage de l'enfant et ne constitue pas une barrière visuelle</p> <p>Les jouets et les jeux sont en nombre suffisant et en plusieurs exemplaires dans les zones où ne se trouve pas physiquement l'adulte pour éviter les conflits et favoriser les interactions positives</p> <p>Les très jeunes enfants peuvent avoir besoin de retrouver facilement leur objet transitionnel (doudous, tétine...) identifier une place pour chacun les y aide.</p>	<p>Favoriser une séparation en douceur avec les parents car l'attachement sécurisé est un facteur d'équilibre</p> <p>Interroger les modes de garde préalables</p> <p>Gérer les angoisses, les pleurs</p> <p>Apporter une sécurité affective</p> <p>Etre présent dans les situations proposées</p> <p>Se poser comme modèle</p> <p>Organiser dans et par la mise en activité avec une régulation attentive des adultes</p>

E. Le développement de l'enfant



Tableau du développement de l'enfant

Age	Langagier	Cognitif	Social et affectif	Sensoriel et moteur
0-3 mois	Produit des cris différents selon les stimulations, gazouillis, jeux vocaux, rires, vocalises. Discrimine les contrastes entre groupes de son. Préfère la voix de sa mère à celle d'une autre femme, sa langue maternelle à une autre langue. Sensible à la prosodie. Reconnaît une syllabe dans des énoncés différents.	Discrimine des stimuli visuels ou auditifs. Anticipe du regard la trajectoire d'un objet. Manifeste une préférence pour la nouveauté.	Tourne les yeux en direction de la partie du corps touchée. Sourire social, mimique de surprise.	Réaction à la voix, localisation visuelle. Maintien de la tête.
4-6 mois	Préférence pour le langage maternel adressé au bébé. Catégorise les voyelles. Premiers échanges communicationnels.	Reproduit des événements fortuits intéressants. Catégorise des éléments différents selon une propriété commune.	Tourne la tête vers une source sonore, prolonge l'interaction en souriant.	Prise et transfert d'objets. S'assoit seul.
7-9 mois	Produit plusieurs syllabes, chantonne. Comprend des mots en contexte. Détection des frontières des groupes de mots (syntagmes).	Ajuste ses comportements aux caractéristiques d'un objet (forme, volume, poids, etc.).	Réciprocité dans les échanges. Manifeste un attachement sélectif.	Se tient debout avec un support. Montre un objet du doigt.
10-12 mois	Production des premiers mots, essaie de nommer les objets désignés par l'adulte. Comprend des mots en contexte. Détection des frontières de mots.	Anticipe les événements. Construit une tour, peut suivre la ligne du regard.	Réagit différemment aux proches et aux inconnus. S'ajuste à des demandes.	Premiers pas. Coordonne plusieurs actions.
1-2 ans	Discours télégraphique. Comprend les mots familiers. Développement du premier lexique, de 20 mots à 200 mots.	Expérimentation active. Identifie des parties du corps.	Comprend les expressions faciales d'autrui, répète les actions qui font rire.	Marche seul. Descend des escaliers à reculons. A une préférence pour une main.
2-3 ans	Modifie les demandes selon l'interlocuteur. Produit 200 à 300 mots. Comprend les demandes directes et les demandes indirectes.	Identifie les objets par l'usage, prend en compte le point de vue d'autrui (oriente un objet pour que l'adulte le voit).	Attachements multiples. Se reconnaît dans un miroir. Jeux symboliques.	Monte et descend les escaliers, saute à pieds joints. Tourne les pages d'un livre, coupe avec des ciseaux.
3-4 ans	Extension du vocabulaire et phrases courtes. Peut suivre une consigne, comprend des	Acquisition de concepts d'espace, de	Identifie plusieurs parties du corps. Attend son tour.	Court avec aisance, tape du pied dans un

	promesses, s'amuse des jeux de langage.	temps, de quantité. Utilise les principes du comptage.	Aime aider les autres. Critique autrui.	ballon. Fait du tricycle.
--	---	--	---	---------------------------

D'après FLORIN, A. (2006) Introduction à la psychologie du développement Enfance et adolescence. Paris : Dunod, Les Topos. Tous droits réservés.

F. L'aménagement de l'espace

La conception des espaces en maternelle et tout particulièrement pour les TPS est un axe pédagogique à privilégier.

Les TPS ont un grand besoin de déambuler, il faut par conséquent de grands volumes. L'idéal étant de pouvoir scinder ce grand volume en unités plus restreintes pour répondre aux différents besoins des enfants. Le superflu de meubles doit être enlevé. Il faut en revanche de gros jeux à tirer, à trainer.

On peut s'inspirer du fonctionnement des Kindergarten. Ainsi, en fonction des objectifs, deux classes peuvent par moment fonctionner ensemble alors qu'à d'autres elles travaillent isolement. Dans ce cadre, des classes sont organisées par modules comprenant un coin repos.

Pour offrir à ces très jeunes enfants un environnement favorable à leurs besoins, à leur bon développement ainsi que les conditions à leurs premiers apprentissages, il revient à l'équipe d'école et à la municipalité d'avoir une réflexion approfondie sur l'aménagement des espaces et la plus grande attention quant aux conditions matérielles qui feront de cet accueil une réussite. Que ce soit dans et hors la salle de classe, ces espaces devront être variés, riches et stimulants, clairement identifiables par l'enfant. Ils devront être une invitation à l'exploration, au rêve, à la surprise, au jeu, à la rencontre des autres et à la construction progressive des relations avec eux. **Ils seront évolutifs au cours de l'année et répondront à des intentions pédagogiques, visant des apprentissages identifiés.**

1. Le point de vue de Viviane BOUYSSSE

Lors de sa [conférence du 14 octobre 2015](#) à Strasbourg, Viviane BOUYSSSE, Inspectrice générale de l'Education nationale, précise que l'aménagement de l'espace-classe est une variable déterminante. Son organisation va :

- permettre à l'enfant d'y trouver de la sécurité en trouvant en permanence le regard d'un adulte,
- orienter les activités, autoriser des initiatives, susciter la motivation à condition d'offrir des activités, du matériel visible et accessible,
- favoriser les interactions en permettant aux enfants de se retrouver ensemble, sans que ce soit forcément des interactions langagières,
- créer de la place pour favoriser les déambulations, l'exploration des espaces et d'objets variés.

Ainsi, la nature et la fonction des espaces (classe, couloirs, cour...) sont à repenser et à enrichir progressivement **tout au long de l'année** en fonction du développement et des besoins des enfants.

2. Les apports de la recherche : Alain LEGENDRE

Lors de sa [conférence du 20 avril 2015 à Strasbourg](#), Alain LEGENDRE, architecte et docteur en psychologie, a présenté ses [travaux menés avec Anne-Marie FONTAINE et Josette SERRES](#). Selon

eux, « l'espace de petite enfance » est à concevoir comme un environnement écologique dans lequel se jouent des interactions complexes entre trois composantes :

- les enfants (la taille du groupe et l'âge des enfants),
- les adultes (le nombre et leur positionnement),
- les ressources matérielles (et leur disposition).

Cette approche systémique permet de constater que toute modification d'une composante entraîne des changements au niveau des deux autres. Les différents éléments constitutifs de l'aménagement de la classe devront donc être observés et analysés ([Fiche repère C](#)) dans le cadre du fonctionnement de la classe et adaptés pour une bonne adéquation environnementale en ayant toujours comme objectif la recherche de l'équilibre entre les trois composantes.

L'aménagement de la salle influe sur les comportements et les échanges entre les enfants de deux à trois ans, qui sont particulièrement dépendants du contexte immédiat. Les interactions de ces jeunes enfants sont fragiles, incertaines, source possible de malentendus et de conflits. Il faut donc que les adultes soient accessibles aux enfants sans rupture physique et visuelle majeure, tout en leur permettant de s'éloigner d'eux en sécurité. Il suffit parfois de déplacer le mobilier pour modifier les interactions entre les enfants.

Observer les situations difficiles de la journée, adopter le point de vue des enfants permettent de mettre en œuvre les différents rééquilibrages qui leur seront bénéfiques. **S'il est observé qu'une zone de jeu devient trop attractive, plutôt que d'en limiter l'accès, il faut en augmenter la surface.** Il est même possible de faire deux zones de jeux semblables.

L'aménagement des espaces et les propositions de jouets, de matériel, sont des outils professionnels puissants de régulation des activités et des interactions au sein d'un groupe d'enfants. Il évolue au cours de l'année en fonction de l'intérêt et des acquis des enfants. Si les espaces sont permanents, le matériel et les jouets apparaîtront et disparaîtront au fil de l'année. Les jeunes enfants sont sensibles à leur environnement et les modifications trop rapides peuvent les déstabiliser. Aussi, les modifications devront être progressives et stables sur une durée significative.

L'espace de la classe peut se prolonger dans le couloir, la salle de repos, la salle d'eau... qui répondent pour un moment de la journée à des nouvelles fonctions.

Dans la cour de récréation, les éléments de jeux présents doivent répondre aux normes de sécurité imposées pour les enfants de moins de 36 mois. Les graviers et gravillons sont interdits (risques d'ingestion). Les sols souples sont privilégiés. Il faudra veiller aussi spécifiquement à l'environnement végétal (pas de plantes toxiques par ingestion, de plantes à épines...). En revanche la cour devrait pouvoir accueillir un bac à sable à condition qu'il réponde aux principes d'hygiène et d'entretien définis par les normes en vigueur (XP S 54-207 de mars 1996).

3. Des éléments à retenir

Gérer les espaces dans la classe c'est :

- prévoir une classe aérée où l'on peut circuler,
- penser des espaces ouverts selon les besoins des enfants, les faire évoluer tout au long de l'année,
- aménager quelques zones de repli,
- implanter des espaces moteurs au sein de la classe,
- laisser un plein accès à l'ensemble des espaces,
- être visible de tous les enfants et réciproquement l'ensemble des espaces doit être accessible au regard de l'adulte.

Aménager harmonieusement le cadre de vie dans la classe c'est :

- disposer du matériel adapté, évolutif, **en double exemplaire**, sans surabondance ([vidéo « S'imiter pour se parler »](#) - série « La planète des enfants » - V. Lumbroso ; B. Cyrulnik),
- disposer des affichages mesurés en lien avec les affects (esthétique et didactique) à hauteur des enfants,
- rendre attractif les espaces,
- faire évoluer les espaces pour sans cesse renouveler l'intérêt et la motivation de l'enfant.

Associer les parents c'est :

- penser l'espace d'accueil et d'informations.

4. Une typologie des espaces



<p>Un espace moteur dans et hors la classe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • des objets à déplacer : poussettes, trotteurs, ballons sauteurs, chariots, bacs à roulettes, caddies, jouets à tirer, trottinettes • vers des aménagements impliquant des actions comme sauter, escalader, glisser, rouler, ramper... : escaliers, toboggan, plans inclinés, portiques, bancs, tunnels, tapis, objets en hauteur (suspendus, presque à portée de main)... • vers des cheminements variés : dalles de moquette, lignes, plots, empreintes, cordes, laine, rochers, ...de couleurs différentes, ... qui se croisent, parallèles
<p>Un espace d'imitation ou symboliques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • cuisine, poupées, épicerie, voitures, déguisements, marionnettes, castelet, infirmerie, coiffure, maquillage, téléphone, personnages et petits sujets (ferme, maison de poupées...)
<p>Un espace de socialisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • l'espace regroupement • des espaces de jeux éducatifs et de jeux de société/à règles
<p>Un espace de tranquillité / d'intériorité / de repli</p>	<ul style="list-style-type: none"> • prévoir des coussins, des matelas ou des tapis de sol, de petits fauteuils confortables, des objets transitionnels (photos des parents, doudous, peluches, albums...) • préférer des tentes à parois translucides qui permettent à l'enfant de suivre de loin l'activité de la classe (son retour dans le groupe classe s'en verra facilité)
<p>Un espace sensoriel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • un espace d'exploration tactile des différentes matières (poudres, graines, sables, plumes, tissus, papiers dont la texture varie), la pâte à modeler, les boîtes/sacs/albums à toucher, des parcours tactiles avec différents reliefs, différents matériaux, des murs recouverts à hauteur d'enfant de revêtements différents, des parcours pieds nus, des tapis de sol patchwork... • un espace olfactif : boîtes à senteurs ou sachets à odeurs suspendus à un cordon (arbres à odeurs), lotos des senteurs... • un espace sonore : tapis/lotos/memory sonores, mobiles musicaux, objets sonores à manipuler (instruments fabriqués en classe; instruments conventionnels) : veiller à la variété des sonorités et des modes de jeu (frapper, gratter, secouer, souffler), espace écoute avec CD (sonothèques) et casques audio... • un espace d'exploration visuelle : miroirs, miroirs déformants, loupes, lunettes en rhodoïd de couleur, feuilles de plastique de couleur, papier vitrail, affichage d'images en trompe l'œil, kaléidoscope... • ateliers gustatifs
<p>Un espace pour manipuler et construire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • les transvasements : eau, graines, pâtes, sable, marrons, perles... • l'appropriation d'objets fonctionnels : serrures, cadenas, pinces à linge, lacets, fermetures éclair, aimants, balances, loupes, établi, magnétophones et micros

	<ul style="list-style-type: none"> • l'adresse : toupies, pêche au canard, boulonnage, vissage • la construction : cubes, briques de différentes tailles, blocs de formes différentes, pièces de bois, planchettes, rondins, formes géométriques, encastresments, engrenages
Un espace de découverte artistique et culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • le mobilier mis à disposition propose différents plans et surfaces de travail : vertical, horizontal, incliné • le matériel mis à disposition propose : différents outils, différentes matières, différents supports
Un espace de repérage dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> • les photographies familiales qui permettent de prendre conscience que l'on a grandi • les objets permettant la mesure du temps qui passe (le sablier, l'horloge, le chronomètre, la clepsydre, le cadran solaire...) ou le temps qui reste (le minuteur)
Un espace de découverte de l'écrit	<ul style="list-style-type: none"> • des supports variés : pistes graphiques, plan incliné, bacs à sable pour tracer, répertoire de signes graphiques... • des outils d'écriture : crayons, stylos
Un espace bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> • mobilier adapté, supports variés, affichages pour réaliser des activités de découverte et de manipulation de livres, des activités de tri, de classement et de mise en réseau, des activités de rangement, des activités de lecture
Un espace de découverte du vivant	<ul style="list-style-type: none"> • un coin du chercheur, évolutif et interactif pour s'initier à l'observation du monde dans une véritable démarche d'investigation
Un espace numérique	<ul style="list-style-type: none"> • tablettes numériques, appareil photo

Recommandation : le matériel doit être adapté à la taille des enfants. Le matériel didactique doit être pensé en fonction des contraintes pédagogiques et des règles de sécurité (matériel homologué pour des enfants de moins de 36 mois).

D'une manière générale, les jeux et jouets de la classe devront répondre aux qualités suivantes :

- ✓ être solides (résister au déchirement, avoir des assemblages résistant aux tractions, aux manipulations, leurs différentes parties constitutives doivent être solidement assemblées...)
- ✓ être stables (ne pas basculer ou se renverser s'ils sont sollicités vivement)
- ✓ être non toxiques en cas d'ingestion ou de contacts avec les muqueuses et ne pas créer de dommages en cas de mise en bouche par exemple
- ✓ être conformes aux normes et aux réglementations
- ✓ être non agressifs (forme, texture ne doivent pas provoquer de dommages de contact)
- ✓ être neutres (les produits les composant ne doivent pas créer d'agressivité de nature physique ou chimique)

G. L'aménagement du temps

1. Le temps adapté

La [circulaire de 2012](#) invite les professionnels à porter une attention particulière à la prise en compte des rythmes spécifiques adaptés à ces très jeunes enfants.

La scolarisation des enfants de moins de trois ans concerne les enfants dès l'âge de deux ans, ce qui peut conduire à un accueil différé au-delà de la rentrée scolaire en fonction de la date anniversaire de l'enfant.

Les horaires d'entrée et de sortie, le matin et l'après-midi, peuvent faire l'objet de dispositions particulières par rapport aux autres classes pour l'ensemble du groupe d'enfants scolarisés, ou pour chacun d'entre eux, selon une organisation régulière convenue avec les parents, qui s'engagent à respecter. Cette souplesse est cependant soumise à **l'impératif que le temps de présence de chaque enfant demeure significatif. La fréquentation doit être régulière et l'ensemble de la classe est scolarisé sur la journée.**

2. L'emploi du temps

L'aménagement du temps

Le projet individuel doit répondre aux besoins de l'enfant. Le temps d'école est donc variable d'un élève à l'autre. Nonobstant, il importe que les parents comprennent l'importance de la TPS pour la suite de la scolarité. L'école maternelle ne saurait être confondue avec la garderie. La présentation de l'école est donc un moment clé de ce point de vue.

Cependant pour que les parents adhèrent au projet, l'organisation du temps est importante. La fréquentation des après-midis est directement conditionnée aux choix des activités proposées. Par voie de conséquence les moments dédiés à la restauration et à la sieste doivent être judicieusement placés pour permettre la tenue de ces activités.

L'emploi du temps n'est pas qu'un outil administratif, il est surtout un outil de travail au service des apprentissages. Tous les domaines apparaissent de manière équilibrée. Il évolue en se structurant progressivement au cours de l'année, pour offrir de la diversité dans les situations d'apprentissage. Il répond à l'échéancier du projet de classe. Il s'adapte aux rythmes et aux besoins différenciés des enfants. Il importe de prendre le temps d'observer les enfants et d'accepter un peu de souplesse et de flexibilité.

Penser l'organisation temporelle de la journée dans la structuration du temps, c'est veiller à :

- construire des alternances pour rythmer la vie de classe : collectif/individuel, cognition/corporel, découverte/entraînement, action/réflexion, calme/agitation, détente/concentration, ... afin d'obtenir une forme de fluidité au sein de la classe qui répondent aux différents besoins des enfants,
- ponctuer le temps par des rituels, à aménager des ruptures (mettre en place des activités qui font apparaître l'avant, le maintenant et l'après) afin de donner des repères sécurisants aux enfants,
- réserver, en collaboration avec l'équipe enseignante, les créneaux horaires les plus favorables aux enfants pour l'utilisation de la salle de motricité (éviter la fin de matinée, après la récréation lorsque la fatigue est installée !).

La question de la sieste

La question de la sieste est un vrai sujet qu'il aurait été nécessaire de travailler en lien étroit avec la réforme des rythmes. Le règlement de l'école doit envisager des aménagements particuliers pour prendre en compte l'articulation temps de sieste/temps de scolarisation.

3. La récréation

L'enseignant est le garant des horaires, de la durée et du nombre de récréations.

Il convient d'organiser, notamment en début d'année, **une ou des récréations spécifiques aux tout-petits** (lieu, moment, durée) encadrée par l'enseignant de la classe concernée, en fonction du rythme et des besoins spécifiques des enfants.

Les récréations avec les autres classes sont mises en place progressivement et pas avant les vacances de printemps.

L'après-midi, la récréation n'est pas indispensable, surtout après la sieste.



H. Le langage

Le développement du langage est l'objectif premier de la scolarisation précoce. Cela impose un aménagement qui permette à la fois de rendre disponible l'adulte pour **parler avec** un ou plusieurs enfants et aux autres de réaliser des apprentissages langagiers.

La question du langage devrait être abordée lors de l'accueil des parents. Il est nécessaire de les associer.

1. Les ressources d'accompagnement des programmes de 2015

« Avec les enfants de moins de 3 ans, il y a peu de sens à organiser des séances collectives de langage ; qu'elles soient fortuites ou programmées, les activités langagières se développent toujours en interaction individuelle avec l'adulte ou un tout petit groupe d'enfants. Elles doivent être répétées de nombreuses fois et ancrées dans le quotidien de la classe. »

[Eduscol](#)

La conférence du 5 octobre 2016, d'[Agnès Florin](#), a permis d'appréhender le développement des compétences langagières de l'enfant de moins de 3 ans.

2. Le plurilinguisme

Par la simple présence des enfants, l'école se voit conférer de plus en plus un caractère « plurilingue et pluriculturel » que ses acteurs peinent parfois à reconnaître.

Ce plurilinguisme latent est souvent tu, relégué au silence, au profit d'un contrat implicite en faveur de l'utilisation « exclusive » de la langue de l'école.

Or force est de constater que les connaissances et compétences langagières et culturelles dont disposent les enfants à leur arrivée à l'école sont ignorées. Perregaux parle de « déni de langue » (2004) chez les enfants dont la première langue est autre que celle de l'école, avec des conséquences graves pour la préservation des racines identitaires et les apprentissages en général.

La conférence du 25 janvier 2017 de [Marisa CAVALLI](#) a permis d'approfondir cette réflexion.

Le site [Eduscol](#) propose des ressources vidéo : créer un environnement et un climat propices à l'apprentissage – établir des liens entre les langues vivantes et les autres apprentissages – favoriser l'ouverture aux autres cultures et la dimension internationale.

3. Les activités motrices

Les activités motrices constituent un domaine primordial pour le très jeune enfant qui demande des aménagements adaptés du temps et de l'espace.

Des questions pour interroger sa pratique professionnelle ?

- Y-a-t-il un lieu adapté et sécurisé dans la classe et dans la salle de motricité ?
- Les tâches proposées répondent-elles aux besoins des enfants de moins de trois ans ?
- Ai-je un outil de suivi pour permettre à chacun de progresser à son rythme ?
- Une séance d'activité motrice est-elle menée quotidiennement ?
- Les séances sont-elles suffisamment longues pour permettre une appropriation durable ?

- Les expériences corporelles sont-elles variées et stimulantes ?

Un domaine prioritaire tout au long de l'école maternelle

Le jeune enfant exprime un besoin récurrent de se mouvoir tout au long de la journée. Les expériences corporelles font partie du bagage fondamental que l'école doit offrir à l'enfant. Ce domaine englobe bien évidemment les activités de plein air, les activités proposées en salle de motricité et en cour de récréation, sans se substituer les unes aux autres. L'aménagement de la classe doit aussi offrir un espace dédié à la motricité globale.

Dans la classe, un espace spécifique dédié à la motricité globale

L'aménagement doit privilégier les possibilités pour l'enfant de s'engager dans des actions qui libèrent son énergie : rouler, glisser, franchir, sauter... selon le matériel dont dispose l'enseignant. Du matériel de récupération, type grands cartons, peut aussi favoriser ces activités.

Un temps spécifique

Une séance de motricité suffisamment longue doit être prévue chaque jour à l'emploi du temps.

Les activités

La marche est encore à travailler en multipliant la diversité des surfaces expérimentées. La marche pieds nus doit être initiée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

A l'extérieur, les objets roulants, trottinettes, draisiennes, chariot à tirer offrent des intentions d'actions intéressantes d'autant qu'ils déclenchent l'imagination, l'imitation.

La différence de capacités entre les élèves dans ce domaine est notoire ; il importe de proposer des possibilités d'actions variées afin que chacun s'engage selon ses capacités propres.

L'aménagement de l'espace joue pleinement son rôle pour induire des activités. En début d'année, les grands parcours seront réservés aux autres classes de la maternelle, trop contraignants dans un premier temps pour les enfants de moins de trois ans.

Le scénario de la séance doit permettre

- à l'enseignant, de dégager suffisamment de temps pour observer les actions des élèves et connaître leur progression individuelle.
- à l'élève, d'explorer suffisamment longtemps pour aller au bout des investigations individuelles.

L'attente de son tour et le partage ne pouvant convenir à ces très jeunes enfants, le matériel individuel sera privilégié le plus souvent possible.

La multiplication des essais et des réussites est une composante importante pour que l'enfant s'approprie des gestes et des stratégies pertinentes.

Le jeu est garant d'un réel engagement de chaque enfant : jouer seul, à plusieurs, avec l'enseignant, avec des plus grands...

IV. Ressources

Sitographie

CPD 67 Education prioritaire : http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/ed_prioritaire/?page_id=18

Site de la circonscription d'Illfurth : <http://www.circ-ien-illfurth.ac-strasbourg.fr/mission-departementale-maternelle/scolarisation-des-moins-de-3-ans/>

Site de l'académie de Versailles : <http://www.pedagogie95.ac-versailles.fr/l-ecole-maternelle/121-la-scolarisation-des-enfants-de-moins-de-3-ans>

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE « Ecole maternelle », les moins de 3 ans – DGESCO – Février 2013

■ **BEN ALI, Linda. La scolarisation à deux ans.** DEPP, décembre 2012, 12 p. (Education formations, n° 82).

Présentation : « Dans le système scolaire français, les enfants de deux à cinq ans ne sont pas soumis à l'obligation scolaire. Ils sont, cependant, le plus souvent accueillis dans l'enseignement préélémentaire au nom du droit à l'éducation, mais dans la limite des places disponibles pour les plus jeunes. Dans ce cadre, la scolarisation des enfants de moins de trois ans pose plusieurs questions : toutes les écoles sont-elles égales face à cette politique ? L'entrée précoce à l'école préélémentaire est-elle favorisée dans certaines zones (éducation prioritaire, zones urbaines sensibles) comme le préconise la loi dans certains cas ? Dans quelle mesure cette scolarisation des plus petits influe-t-elle sur leur réussite scolaire future ? »

[Télécharger le document](#)

■ **BOUYASSE, Viviane (IGEN), CLAUSS, Philippe (IGEN), SZYMANKIEWICZ Christine, IGAENR. L'école maternelle.** Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, octobre 2011. 200 p.
Extrait : [...] « Une première partie présente le contexte en matière d'éducation des jeunes enfants selon deux points de vue. Le premier chapitre expose un état de la situation au niveau international selon des axes d'analyse qui permettent de renouveler le questionnement sur les choix et réalisations dans notre pays ; c'est cette perspective qui justifie le choix de mettre en avant une approche comparative. Le deuxième chapitre s'attache à expliquer comment la situation française de prise en charge de la petite enfance est devenue ce qu'elle est aujourd'hui, caractérisée par son double réseau, scolaire et non scolaire, qui se partage les enfants de deux à trois ans, et par cette école maternelle si particulière qui n'a cessé de se primariser. Au sein d'une deuxième partie qui dresse un état des lieux des constats, le troisième chapitre rend compte des « choses vues » au sein des écoles et des classes ; un sous-chapitre spécifique est consacré au traitement du langage au sein des classes. Le quatrième chapitre s'intéresse à la gouvernance de l'école maternelle et, plus particulièrement, aux questions d'efficacité et de qualité de cette école. La troisième partie comporte un chapitre consacré aux préconisations et la conclusion », [...]

[Télécharger le document](#)

■ **Observatoire national de la petite enfance. L'accueil du jeune enfant en 2014 : données statistiques.** Caisse nationale des allocations familiales, 80 p.

Résumé : Après des éléments de cadrage sociodémographique concernant les enfants âgés de moins de 6 ans et leur famille, ce document étudie successivement l'offre d'accueil individuel et collectif, les recours aux différents modes d'accueil, l'évolution des familles bénéficiaires de prestations pour l'accueil des jeunes enfants, l'accueil des enfants âgés de moins de 3 ans, l'accueil des enfants âgés de 3 à 6 ans, les coûts et les investissements, les dépenses publiques

consacrées à l'accueil du jeune enfant, les participations financières au coût des différents types d'accueil, les coûts des établissements d'accueil et diversité des publics.

[Télécharger le document](#)

■ **EURYDICE. Réduire les inégalités sociales et culturelles par l'éducation et l'accueil des jeunes enfants en Europe.** Agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture / Eurydice, 2009. 196 p. Extrait : [...] L'enseignement pré primaire affiche le rendement le plus élevé sur le plan de l'adaptation sociale des enfants. Les États membres devraient investir davantage dans l'enseignement pré primaire. Celui-ci constitue en effet un moyen efficace de jeter les bases pour l'apprentissage ultérieur, la prévention des abandons scolaires, l'amélioration de l'équité des résultats et le relèvement des niveaux globaux de compétences. En conséquence, la Commission a fait de l'enseignement pré primaire un thème prioritaire pour la coopération entre les États membres en 2009-2010, en particulier en vue de promouvoir un accès équitable généralisé et de renforcer la qualité des cours et le soutien aux enseignants (2).

[Télécharger le document](#)

Ouvrages

■ **Ducouso-Lacaze, Alaia, Baudoin, Céline, Catheline, Nicole. La crèche ou l'école pour les 2 ans ? : éléments d'un débat.** Editions Philippe Duval, 2011. 174 p.

Extrait de la quatrième de couverture : « Un enfant de deux ans peut tout aussi bien fréquenter une crèche qu'une école maternelle. Sachant que les missions et les fonctionnements de ces deux structures d'accueil et d'éducation diffèrent, comment définir quelle est la meilleure place pour l'enfant ? Au-delà de la question de la plus ou moins grande maturité de l'enfant, l'analyse des discours des professionnels des crèches et des enseignants de l'école maternelle met en lumière une certaine diversité des représentations du jeune enfant et de l'enfance elle-même. Ce livre est l'occasion de donner des éléments pour suivre ce débat qui n'est pas tant celui des institutions que de la place et du temps réservés à la petite enfance dans notre société. »

■ **WARREN, Michel. Pourquoi la scolarisation des enfants de deux ans ? Enjeux éducatifs et dynamiques sociopolitiques. Chroniques sociales,** 2011. 342 p.

Extrait de la quatrième de couverture : « L'analyse des politiques éducatives maternelles des départements de l'Eure et de la Seine-Saint-Denis, et des villes de Vernon et de Saint-Denis, montre que la scolarisation des tout-petits est pensée en référence à la territorialisation. Politique nationale, la territorialisation traduit une logique de rupture culturelle et idéologique avec la tradition centralisatrice et les fondements universalistes de l'école française. Elle participe de la volonté sociopolitique de l'État de redistribuer le pouvoir entre le national et le local, et de lutter contre les inégalités sociales devant l'école, prioritairement dans les zones d'éducatives prioritaires. La territorialisation éducative renvoie à des nouveaux enjeux liés à un processus de déconcentration, défini comme espace politique de la société française contemporaine, pensé en termes de collaborations, de transactions, de désaccords, de négociations, de contradictions et de conflictualité, pour construire l'intérêt général. La déconcentration constitue un mode nouveau de gestion de la chose publique éducative. »

■ **WARREN, Michel. L'école à deux ans en France : un mode nouveau de gestion de la chose publique éducative.** L'Harmattan, 2008. 262 p.

Extrait de la quatrième de couverture : « Pourquoi l'État décide-t-il, à partir des années 1980, d'apporter des changements dans la gestion des politiques publiques d'éducation, perceptibles dans le phénomène de scolarisation à deux ans ? Pour quels mobiles et finalités, l'État et ses services déconcentrés, les collectivités territoriales, l'école et les parents scolarisent-ils les enfants de deux ans ? La territorialisation éducative rompt avec la tradition française centralisatrice, nationale et universaliste. Elle traduit une double volonté politique de l'État de lutter contre les inégalités sociales devant l'école par un traitement préférentiel accordé à l'accueil des enfants de deux ans dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, et de redistribuer le pouvoir entre le national et le local. »

■ **FLORIN, Agnès. Modes d'accueil pour la petite enfance : qu'en dit la recherche internationale.** Erès, 2007. 120 p.

Extrait de la quatrième de couverture : « Qu'est-ce qu'un accueil de qualité pour les jeunes enfants ? Quel est l'impact des différents modes d'accueil sur le développement psychologique du jeune enfant ? Quels sont les effets de la scolarisation à deux ans ? Cet ouvrage synthétise les résultats de centaines de recherches, prenant en compte le contexte français mais aussi la recherche internationale, pour donner au lecteur l'état le plus actualisé des connaissances scientifiques sur ce sujet bien souvent polémique des modes d'accueil de la petite enfance - accueil individualisé, au domicile familial ou à l'extérieur, ou accueil collectif. »

■ **FERRAND, Marie-Françoise. Les 2-3 ans à l'école.** CRDP de Lyon, 2003. 95 p.

Extrait de la quatrième de couverture : « Ils ont tout juste deux ans et ils prennent le chemin de l'école ! Sont-ils encore des bébés ou déjà de petits élèves ? La question est posée : est-il opportun qu'ils fréquentent si tôt l'école maternelle ? Leur accueil ne s'effectue pas encore dans toutes les écoles maternelles, celui-ci étant soumis à des conditions très particulières d'entente et de suivi continu avec les parents, d'agencement spécifique des locaux et d'organisation d'activités diverses devant se mettre en place progressivement, en alternance avec des temps de repos chaque fois que les tout-petits en manifestent le besoin. Se référant aux nouveaux programmes, ce dossier expose de quelle manière il est possible de préparer au mieux avec les parents l'arrivée de ces très jeunes enfants à l'école maternelle afin que ce premier rite de séparation soit bien vécu et facilite les suivants.

Articles - Dossiers

■ **GARNIER, Pascale. « Préscolarisation ou scolarisation ? L'évolution institutionnelle et curriculaire de l'école maternelle »** Revue française de pédagogie, 169, octobre-décembre 2009, mis en ligne le 01 octobre 2013, consulté le 11 janvier 2013.

Résumé : « L'objectif de cet article est de construire une grille de lecture des évolutions de l'école maternelle de ces trente dernières années, en les caractérisant par une double dynamique externe et interne de scolarisation. D'une part, l'analyse de l'évolution de sa position par rapport à l'école élémentaire et au sein des structures d'accueil et d'éducation des jeunes enfants montre un effacement relatif de sa spécificité. D'autre part, l'examen de l'évolution de son curriculum institutionnel et du développement de savoirs sur les apprentissages scolaires montre une centration croissante sur la maîtrise de la langue en rapport avec les enjeux de réussite scolaire. De fait, en lien avec ces deux séries de transformation, le développement des travaux sur le rôle de l'école maternelle dans les parcours scolaires des élèves et dans la construction des inégalités sociales participe également d'une emprise croissante d'un registre de justification scolaire du bien-fondé de l'école maternelle. »

Télécharger l'article : <http://rfp.revues.org/1278>

■ **BOUCHENV, Arlette. « Scolariser les 2 ans, affaire de formation, de moyens, de politique ? »** [En ligne]. Les Cahiers pédagogiques, n° 456, octobre 2007.

[Télécharger l'article](#)

■ **Budelot Christian, Leclercq (Suzelle). « Scolarisation précoce : un enjeu ».** Revue française de pédagogie, 1997, vol. 119, n° 1, pp. 153-155.

[Télécharger l'article](#)

■ **Brogère Gilles, Rayna Sylvie, Laevers Ferre, Deleau Michel, (Dir.). « L'éducation préscolaire : quels objectifs pédagogiques »** Revue française de pédagogie, 1997, vol. 119, n° 1, pp. 158-160.

[Télécharger l'article](#)

RESSOURCES DOCUMENTAIRES – L'enfant de 2 ans à l'école maternelle –

Martine BESNARDEAU Conseillère Pédagogique Maternelle 78

■ Une école pour les tout-petits, Anne Gantelet et Georges Gauzente, Hachette

Les auteurs ont fait le choix d'écouter les enseignants des sections de petits, de problématiser leur ressenti et leur expérience au sein de l'école, pour construire et exprimer des repères, des méthodes et pour donner corps à des projets d'accueil spécifiques aux enfants de deux ans à l'école maternelle.

L'observation professionnelle des jeunes enfants, A-M Fontaine

On observe les enfants pour mieux les accueillir.

Mais on ne les observe pas au hasard. Encore moins lorsqu'on les observe en équipe. Pour que les observations de chacun puissent être confrontées à celle des autres, toutes doivent suivre le même protocole. Dans ce livre, Anne-Marie Fontaine explique par le menu comment mener une observation. Et d'abord comment choisir ce qu'on veut observer. Puis comment définir un protocole d'observation en fonction de ce que l'accueillant a choisi d'observer.

Pourquoi les bébés jouent ?, Laurence Rameau, Philippe Duval ed

Dans ce livre, L. Rameau montre comment les tout-petits jouent à découvrir le monde autour d'eux, à l'explorer et à le tester. Elle prévient les adultes des erreurs à ne pas commettre, de l'inefficacité, voire de la nocivité de certaines de leurs interventions dans les jeux des petits.

Dailymotion - **Interview de Laurence Rameau sur le jeu moteur**

[Visionner](#)

Petite école, grande rentrée, l'enfant et la maternelle, M. Szejer, Bayard

L'auteur, pédopsychiatre et psychanalyste, interroge le sens de la rentrée pour un enfant et aussi pour ses parents confrontés malgré eux à leur propre histoire scolaire. Son but : accompagner au mieux l'enfant mis à l'épreuve de la scolarisation en réalisant toute l'importance de cette étape.

Petit enfance : enjeux éducatifs de 0 à 6 ans, Nicole Geneix et Laurence Chartier, ESF

Il nous faut aussi, aujourd'hui, penser une véritable politique de la petite enfance, répondant aux besoins de chaque famille et porteuse d'une véritable ambition collective. C'est ce à quoi ce livre s'attache.

Cet ouvrage propose une synthèse inédite des questions qui touchent à la petite enfance : il décrit l'état des recherches sur le développement du petit enfant et ses besoins, il explore les différents métiers qui interviennent auprès des petits enfants et montre leur complémentarité, il s'interroge sur les apprentissages vraiment essentiels et la manière de les garantir...

Les livres c'est bon pour les bébés, M. Bonnafé, ACCES

A contre-courant de l'apprentissage précoce, forcé, Marie Bonnafé, psychiatre et psychanalyste, fait l'éloge de la "lecture pour rien", de la gratuité, du plaisir qui sont les meilleures conditions pour accéder à la langue écrite. Lire des histoires aux tout-petits est ainsi un enjeu culturel social parmi les plus importants de notre civilisation.

Eduscol- [Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle](#)

est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école

Dossier du Café pédagogique - [Première scolarisation et moins de 3 ans.](#)

DVD Les livres c'est bon pour les bébés, Marie Desmeuzes, 2009, ACCES (Association culturelles contre les exclusions et les ségrégations) 35 mn -

Ce documentaire présente les actions d'A.C.C.E.S : Chacune des séquences tournées dans des bibliothèques, centres de loisirs maternels... donne à voir des bébés et de très jeunes enfants en situation de lectures individualisées. L'enfant choisit ses livres. Il se fait raconter des histoires qui

s'ajoutent à ses jeux. Des parents disent tout le plaisir de lire en famille. Les commentaires de Marie Bonnafé, psychiatre psychanalyste et Evelio Cabrejo-Parra, psycho-linguiste, permettent de mieux comprendre le travail intérieur de l'enfant.

Scolariser les enfants de 2 à 3 ans à l'école maternelle, juin 2011 AGEEM

Les engagements. Pourquoi scolariser les enfants de 2 à 3 ans ? L'école maternelle, un moteur essentiel dans le développement de l'enfant. Comment scolariser les enfants de 2 à 3 ans ? Avec qui ? L'école maternelle, pivot des structures d'accueil du jeune enfant. Quelques exemples de liaisons.

Accueillir à l'école - L'accueil des petits et tout-petits.

De quoi s'agit-il ? Pour quelles missions ? AGEEM

Pour une enfance heureuse, C. Gueguen, Laffont

L'enfant ne peut gérer ses émotions avant trois ans et demie - quatre ans, lui demander de le faire relève de l'impossible pour lui et génère des angoisses. Nous découvrons à quel point une phrase, un regard, un geste bienveillant peut avoir comme conséquence sur la maturation des différentes parties de son cerveau.

L'auteur nous prouve scientifiquement à quel point nous pouvons modifier sa confiance dans la vie. Par notre patience, notre bienveillance, notre attitude empathique nous lui donnons les meilleures chances de se construire heureusement.

La scolarisation à deux ans, Agnès Florin, INRP

Les modes d'accueil des jeunes enfants sont divers et variables selon les pays. La France présente plusieurs spécificités, dont celle de pouvoir scolariser les enfants dès l'âge de deux ans. Qu'est-ce qu'un accueil de qualité pour les jeunes enfants ? L'ouvrage examine l'impact sur le développement psychologique de différents modes d'accueil en France et dans le contexte international. L'auteur synthétise ainsi les résultats de centaines de recherches, pour donner au lecteur l'état des connaissances scientifiques sur ces questions.

Réaliser un projet d'accueil petite enfance, Christine Schuhl, Chronique sociale ed, 2014

Ce livre propose une clarification des notions de projet éducatif, pédagogique, institutionnel. Présente de nombreux exemples de projets écrits et mis en œuvre dans le domaine de la petite enfance.

[Conférence sur l'attachement](#) : Institut petite enfance Boris Cyrulnik

Jeu et développement chez le jeune enfant, Mary Sheridan, Sébastien Colson, De Boeck

Basé sur les travaux pionniers de Mery D. Sheridan et sur des données scientifiques probantes, cet ouvrage illustré explique l'acquisition croissante des compétences de jeu de l'enfant et la façon dont l'enfant se développe à travers le jeu. Il met l'accent sur les fonctions du jeu et les types de jeux, le développement des habiletés ou jeu de l'enfant en fonction des classes d'âge, des séquences de jeu et la mise en évidence de la manière dont le jeu change au fil du temps et le rôle des professionnels pour accompagner le jeu.

Le développement de l'enfant de la naissance à 7 ans, Josiane Lacombe De Boeck

Cet ouvrage est conçu comme un outil de travail qui s'adresse aux professionnels de la petite enfance dans un cadre éducatif. Le développement de l'enfant traité selon deux grands domaines qui progressent simultanément et selon des liens étroits, celui qui recouvre la psychomotricité et celui qui représente le psychisme. Le développement de chacune des facultés de l'être humain est abordé ici de façon spécifique tant au niveau des facteurs qui le favorisent que des étapes successives qui le caractérisent. Une palette d'activités ludiques élaborées à partir d'informations théoriques est proposée pour stimuler chacune des fonctions psychiques et psychomotrices étudiées.

Marcher parler jouer, Valérie Lumbroso, Eliane Contini, édit : De Boeck

Des spécialistes du développement de l'enfant détaillent les étapes au cours desquelles l'enfant apprend à s'exprimer, à connaître l'autre et à s'épanouir.

L'ouvrage se veut très accessible pour les jeunes parents mais également un outil de référence pour les professionnels de la petite enfance qui y trouveront une base de connaissances vers laquelle revenir au quotidien.

En complément, un DVD propose trois films documentaires de 13 minutes, issus de la série de référence de Valeria Lumbroso. Les amitiés entre enfants, diffusée sur France 5. Chaque documentaire présente des situations concrètes analysées et commentées de manière accessible par des spécialistes

Professionnel de la petite enfance et analyse de pratique, D. Fablet, L'harmattan

Un livre destiné à mieux faire connaître dispositifs et pratiques d'analyse des pratiques professionnelle, centré sur le champ des professionnels de la petite enfance, dans lequel exercent principalement des femmes. Un certain nombre de praticiens ont été invités à formaliser leur expérience d'analyse des pratiques professionnelles.

V. Références et ressources proposées dans le document

Circulaire N°2012-202 du 18-12-2012 - Accueil en maternelle – Scolarisation des enfants de moins de trois ans

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66627

Circulaire n° 2013-060 du 10-4-2013 - Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71409

Circulaire n° 2014-068 du 20-5-2014 - Préparation de la rentrée scolaire 2014

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79642

Circulaire n° 2015-085 du 3-6-2015 - Circulaire de rentrée 2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89301

Circulaire n° 2016-058 du 13-4-2016 - Circulaire de rentrée 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720

Circulaire n° 2017-045 du 9-3-2017 – Circulaire de rentrée 2017

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113978

Rapport de l'IGEN - « **Scolarité des enfants de moins de trois ans : une dynamique d'accroissement des effectifs et d'amélioration de la qualité à poursuivre** » de juin 2014

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/11/3/2014-043_Scolarite_moins_de_3_ans_345113.pdf

« **La République en actes** » – Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté – 6 mars 2015

<http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/liseuse/5697/master/index.htm>

Dossier de presse « **Réussir le développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans** », avril 2016

<http://www.education.gouv.fr/cid100762/reussir-le-developpement-de-la-scolarisation-des-enfants-de-moins-de-3-ans.html>

Circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 - Référentiel métier des directeurs d'école

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=84362

Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 - Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

Décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006079793&dateTexte=20091007>

MEN – **A.T.S.E.M.**

http://cache.media.education.gouv.fr/file/ATSEM/54/0/atsem_409540.pdf

« **ATSEM un métier au service de l'éducation** » Convention petite enfance - DSDEN du Bas-Rhin et ville de Strasbourg 11/2013

http://www.rfve.fr/assets/strasbourg_petite_enfance_convention_atsem.pdf

Arrêté du 16 novembre 2005 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000634091>

Conférence « **La scolarisation des enfants de moins de trois ans au regard des nouveaux programmes 2015** » **Viviane BOUYASSE**, Inspectrice générale de l'Education nationale

http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/ed_prioritaire/?page_id=3110

<http://www.crdp-strasbourg.fr/manifestations/journee-thematique-maternelles-2015-1/>

Conférence « **Que nous apprennent les recherches récentes en neurosciences sur le développement émotionnel et affectif de l'enfant ?** » **Catherine GUEGUEN**, pédiatre à l'Institut hospitalier franco-britannique à Levallois-Perret

http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/ed_prioritaire/?page_id=3110

<http://www.crdp-strasbourg.fr/conferences-entretiens/entretien-avec-catherien-gueguen-pediatre/>

Conférence « **Influences de l'environnement sur les enfants de 2 à 3 ans en groupe.** »

Alain Legendre, architecte et psychologue, chargé de recherche au CNRS à l'Université de Rennes

http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/ed_prioritaire/?page_id=3110

<http://www.crdp-strasbourg.fr/conferences-entretiens/entretien-avec-alain-legendre/>

Conférence « **Le développement des compétences langagières chez l'enfant de moins de trois ans** » **Agnès Florin**, Professeur de psychologie de l'enfant et de l'éducation Université de Nantes, laboratoire de psychologie « Education, cognition, développement »

http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/ed_prioritaire/?page_id=3106

<http://www.crdp-strasbourg.fr/manifestations/journee-maternelles-2016-2017-1/>

Conférence « **Les langues porteuses d'identités culturelles : une valeur ajoutée dès le plus jeune âge** » **Marisa Cavalli**, enseignante chargée de recherche auprès de l'IRRSAE du Val d'Aoste, consultante pour le programme 2012-2015 du Centre européen des langues vivantes du Conseil de l'Europe et membre d'associations qui œuvrent dans le domaine du bilinguisme et du plurilinguisme

http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/ed_prioritaire/?page_id=3106

<http://www.crdp-strasbourg.fr/conferences-entretiens/entretien-avec-marisa-cavalli/>

Conférence « **L'accompagnement à la fonction parentale à l'école maternelle** », **Daniel MARCELLI**, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à la faculté de médecine et chef de service de psychiatrie infante-juvénile au CH Henri Laborit de Poitiers

http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/ed_prioritaire/?page_id=3119

Conférence « **L'éducation partagée entre l'école et la famille** », **Pierre PERIER**, sociologue, professeur en sciences de l'éducation à l'université de Haute-Bretagne, membre du centre de recherche sur l'éducation, les apprentissages et la didactique

http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/ed_prioritaire/?page_id=3119

« S'imiter pour mieux parler » série « La planète des enfants » Episode 4 - V. Lumbroso ; B. Cyrulnik

https://www.canal-u.tv/video/cerimes/s_imiter_pour_se_parler.11920

Liste des structures petite enfance – Ville de Strasbourg

<http://www.strasbourg.eu/vie-quotidienne/enfance-education/enfant-avant-scolarisation>

Liste des structures petite enfance – Ville de Schiltigheim

<http://www.ville-schiltigheim.fr/jeunesse/les-structures-daccueil-collectif-des-enfants>

EDUSCOL - La scolarisation des enfants de moins de trois ans

<http://eduscol.education.fr/pid33040-cid91999/la-scolarisation-des-enfants-de-moins-de-trois-ans.html>

Site CPD 67 – Education prioritaire

http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/ed_prioritaire/?page_id=18

Circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014 - Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81107

Tableaux du développement de l'enfant D'après Florin, A. (2003). Introduction à la psychologie du développement. Enfance et adolescence. Paris : Dunod, Les Topos

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/ecole/15/2/Tableaux_synoptiques_developpement_enfant_210152.pdf

Ressources maternelle - La scolarisation des enfants de moins de 3 ans - Un aménagement de l'espace bien pensé – Septembre 2015

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Moins_de_3_ans/46/3/Ress_c1_Moins3ans_aménagement_456463.pdf

L'aménagement des espaces à l'école maternelle - Groupe départemental enseignement en maternelle 68 juin 2014

http://www.circ-ien-illfurth.ac-strasbourg.fr/wp-content/uploads/2014/07/Dossier_complet_aménagement_des_espaces.pdf

Ressources maternelle – La scolarisation des enfants de moins de 3 ans – Une rentrée réussie – Septembre 2015

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Moins_de_3_ans/46/5/Ress_c1_Moins3ans_Rentree_456465.pdf

Ressources maternelle – La scolarisation des enfants de moins de 3 ans – Du langage oral au langage écrit – Septembre 2015

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Moins_de_3_ans/46/7/Ress_c1_Moins3ans_Langage_456467.pdf

Fiches repères au service des enseignants

Fiche repère A

Principes de référence pour la mise en place de dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans

Les différents principes sont communs à toutes les modalités d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans.

Les dix points énoncés sont les principes nationaux qui doivent permettre une mise en œuvre adaptée aux besoins locaux et aux moyens réunis pour mener à bien chaque projet.

Ce cadre peut être complété en fonction des conditions de mise en œuvre des projets ; c'est par exemple le cas lorsque les dispositifs prévoient l'usage de transports scolaires.

- 1.** La scolarisation des enfants de moins de trois ans concerne les enfants dès l'âge de deux ans, ce qui peut conduire à un accueil différé au-delà de la rentrée scolaire en fonction de la date anniversaire de l'enfant.
- 2.** La scolarisation des enfants de moins de trois ans nécessite un local adapté, ou une adaptation des locaux et un équipement en matériel spécifique, définis en accord avec la collectivité compétente.
- 3.** La structure mise en place accueille prioritairement des enfants du secteur de l'école où elle est implantée.
- 4.** Le projet pédagogique et éducatif est inscrit au projet d'école. Lorsqu'un dispositif d'accueil est implanté hors des locaux d'une école maternelle, il est inscrit au projet de l'école de laquelle il dépend.
- 5.** Le projet pédagogique est présenté aux parents. Dans les secteurs les plus défavorisés un travail avec les partenaires locaux concernés est déterminant.
- 6.** Le projet pédagogique et éducatif prévoit explicitement les modalités d'accueil et de participation des parents à la scolarité de leur enfant.
- 7.** Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes, en conservant toutefois un temps significatif de présence de chaque enfant selon une organisation régulière, négociée avec les parents qui s'engagent à la respecter.
- 8.** Dans les écoles qui les scolarisent, les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée.
- 9.** Les enseignants qui exercent dans ces structures reçoivent une formation dont certaines actions peuvent être communes avec les personnels des collectivités territoriales. Ces formations concernent l'ensemble des membres de l'équipe d'école pour maîtriser les connaissances et compétences spécifiques à la scolarisation des moins de trois ans.
- 10.** Les formateurs, et notamment les conseillers pédagogiques des circonscriptions concernées par ces dispositifs, suivront une formation adaptée au niveau départemental ou académique pour faciliter l'accompagnement des équipes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet.

[Circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012 - Annexe](#)

Fiche repère B

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation pour exercer en Toute Petite Section

Extraits du BO n° 30 du 25 juillet 2013

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14)
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4)
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

I. COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS ET PERSONNELS DE L'EDUCATION

Les professeurs acteurs du service public d'éducation

1. Faire partager les valeurs de la république.

1.a. Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

1.b. Accompagner les enfants à devenir élèves et à s'ouvrir à l'altérité.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.

2.a. Connaître les textes qui régissent la scolarité des enfants de moins de trois ans.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.

3.a. Connaître les besoins spécifiques de l'enfant de deux ans.

3.b. Connaître les concepts fondamentaux du développement et de la psychologie de l'enfant de moins de trois ans.

3.c. Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

3.d. Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves.

4.a. Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

4.b. Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.

4.c. Déceler les signes de mal-être en lien avec la rupture école / famille pour prévenir des situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de scolarisation.

5.a. Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

5.b. Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maitres, conseil de cycle), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.

6.a. Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

6.b. Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

6.c. Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

6.d. Se mobiliser et prévenir les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

6.e. Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

6.f. Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage. Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

7.a. Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

7.b. Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier.

8.a. Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.

9.a. Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

9.b. Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

10. Coopérer au sein d'une équipe.

- 10.a.** Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- 10.b.** Collaborer dans le cadre du projet d'école et du projet de scolarisation à la définition des objectifs d'apprentissage et à leur évaluation.
- 10.c.** Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs (projet d'école et projet de scolarisation)
- 10.d.** Participer à la mise en œuvre de projets spécifiques (PAP, PPS, PAI) en coopération avec les partenaires concernés.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative.

- 11.a.** Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- 11.b.** Prendre part à l'élaboration du projet d'école et au projet de scolarisation et à sa mise en œuvre.
- 11.c.** Prendre en compte les caractéristiques de l'école, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- 11.d.** Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves.

- 12.a.** Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- 12.b.** Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel.
- 12.c.** Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école.

- 13.a.** Coopérer, sur la base du projet d'école ou de scolarisation en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- 13.b.** Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux.
- 13.c.** Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la construction du parcours de l'enfant.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

- 14.a.** Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- 14.b.** Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- 14.c.** Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

II. COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.

P1.a. Connaître de manière approfondie ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

P1.b. Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle suivant.

P1.c. Contribuer à la mise en place de projets visant notamment des objectifs langagiers et de socialisation.

En particulier, à l'école

P1.d. Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser la continuité et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école maternelle.

P1.e. Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.

P2.a. Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

P2.b. Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

P2.c. Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école

P2.d. Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.

P2.e. Repérer chez les élèves les difficultés à entrer dans le langage oral pour construire des séquences d'apprentissage adaptées.

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

P3.a. Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

P3.b. Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

P3.c. Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

P3.d. Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

P3.e. Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école

P3.f. Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.

P3.g. Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de 2 ans, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la socialisation.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.

P4.a. Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

P4.b. Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement adapté aux enfants de 2 ans.

P4.c. Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

P4.e. Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

P4.f. Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein de l'école.

P4.g. Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, en classe de TPS

P4.h. Savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.

P4.i. Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).

P4.j. Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.

P4.k. Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, surtout dans les classes à plusieurs niveaux.

P4.l. Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective.

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

P5.a. En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

P5.b. Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences. Analyser les réponses des élèves aux sollicitations diverses.

P5.c. Communiquer aux élèves et aux parents les réussites et les progrès réalisés.

Fiche repère C

La synthèse des échanges lors de l'atelier PE/ATSEM sur « L'aménagement de l'espace »

CLOISONNEMENT / ZONAGE

Des éléments de réponse de M. Legendre

- Avoir plusieurs zones bien identifiées au niveau du contenu de l'activité et du matériel et qui soient un peu circonscrites.
- Attention à la disposition et à la hauteur du mobilier qui constitue pour les enfants des frontières physiques et visuels. Il peut les empêcher d'avoir une vue sur la salle et en particulier sur les positions occupées par les adultes.
- Quand il n'y a pas de frontière physique et visuelle :
 - c'est plus facilement accessible, les enfants y vont plus souvent
 - il y a plus d'interactions sociales, de couverture sociale.
- Quand il y a une frontière il y a :
 - plus de manipulation d'objets car on joue dans son coin,
 - plus d'activités autocentrées qui sont souvent associées à un peu d'anxiété.
- Une modification mineure du mobilier peut avoir une incidence sur les échanges et en particulier sur la durée des épisodes interactifs.
- Mettre une frontière réduit l'espace, augmente la pression et la compétition ce qui va créer une augmentation des conflits.
- Se questionner sur l'accès aux différentes zones de la classe.

Questions, remarques, points de vigilance

L'école :

- Y-a-t-il possibilité d'un local de stockage au sein de l'école pour désencombrer l'espace de la classe ? (meubles, armoires, jeux et jouets, encombrants, tables, chaises) afin de pouvoir modifier réellement les espaces et permettre le zonage et désencombrer l'espace de la classe ?
- Comment déménager le matériel ? Le mobilier de la salle de classe est-il facilement déplaçable ? modulable ?
- Si non, peut-on envisager de le rendre mobile ? (Installation de roulettes sous les meubles par ex.)
- Peut-on envisager l'aide de la commune ? Pour déménager ? Pour stocker le matériel ?
- Inventaire des meubles : nature, localisation, dimensions ? A quoi servent-ils ? Y a-t-il des fonctions redondantes ?

La salle de classe :

- Dans l'école, l'espace classe proposé est-il bien conçu pour accueillir des TPS : un espace plus grand favorise l'exploration motrice. Nécessité de penser le choix de la classe en équipe.
- Que faire lorsque la classe est trop petite ? Comment l'aménager ? importance de la taille de la classe par rapport au nombre d'enfants accueillis

- A quelle distance se situe la classe par rapport aux toilettes, à la salle de motricité, à la cour ?
- Que faire lorsqu'il y a des escaliers ?

L'organisation des coins, du zonage :

- Les espaces de la classe sont-ils facilement identifiables par les élèves ?
- Comment parvenir à mieux identifier et délimiter les zones (limites, frontières) : par du mobilier, bancs, barrières ? Zonage au sol ? Bandes ? mur ? autres ? Marquage ? nature du sol en rapport à l'aspect sensoriel (carrelage, tapis ou « 5 sens » odeurs, visuel « couleurs » ...)
- S'assure-t-on de faire cohabiter de zones « circonscrites » et d'espaces plus ouverts ?
- Les espaces sont-ils assez ouverts ? Ont-ils plusieurs entrées ?
- Sont-ils suffisamment éclairés ?
- Comment optimiser l'espace, comment gagner de l'espace ?
- Espaces satellites ? Quelles zones fixes ?
- Quelles zones évoluent, changent, disparaissent ?
- Les espaces de rangement du matériel sont-ils accessibles pour des TPS ?
- Les espaces de rangement du matériel sont-ils lisibles ?
- Présence de rangement pour les enfants ? pour les adultes ?
- Comment et quand investir les abords de la classe ?
- Dans chaque espace les enfants disposent-ils d'objets, de jouets identiques, en nombre suffisant ? Quantité d'objets dans les espaces, notamment pouvant permettre l'imitation (en double, triple...)
- Quelle place pour les traces/ les écrits sachant que chaque élève n'a pas forcément sa table en TPS ?

L'occupation/investissement de l'espace :

- Y-a-t-il des espaces délaissés ou très occupés par les enfants ?
- L'aménagement de l'espace proposé aux enfants répond-il à l'ensemble des besoins du TPS ?
- Nombre d'élèves présents dans un espace ? Densité ?
- L'aménagement de la classe permet-il les interactions entre les élèves ?
- Est-ce que l'aménagement de la classe permet à la fois des activités autocentrées et des interactions ?
- Y a-t-il des angles morts ? des espaces entre les meubles ? des ouvertures ?
- L'enfant voit-il l'adulte ?
- L'adulte voit-il l'enfant ?

Organisation pédagogique

- Est-ce que dans ma classe je propose une diversité d'activités (dans les différents domaines) répondant aux différents besoins des enfants ? exhaustivité, manque.....
- Les activités sont-elles évolutives au fil de l'année scolaire ?
- Les espaces de la classe évoluent-ils dans le temps ? Quels sont les choix pédagogiques qui déterminent l'évolutivité des espaces ?

→ Comment anticiper l'organisation de l'espace en début d'année puis progressivement évolution au cours de l'année en fonction des besoins des enfants. ? Repérer les zones fréquentées spontanément par les enfants, prévoir une observation diagnostique servant de point d'appui pour faire évoluer les espaces, oser tenter, tester....

→ Observation reconduite à plusieurs moments dans l'année et notamment au moment où l'on fait évoluer les espaces (modification) pour s'assurer que ces modifications répondent bien aux besoins, ont un impact qualitatif sur la socialisation, l'expérimentation, l'apprentissage.

→ Observer la circulation entre les différents coins jeux : papillonnage des enfants ou pas, temps d'activité dans un coin jeu, l'enfant choisit souvent ou toujours les mêmes coins ou au contraire explore tous les espaces, investit particulièrement un espace pour refaire, expérimenter ?

→ Comment trouver le moment propice pour faire évoluer ou modifier l'espace, les coins jeux ? à partir de quels indicateurs ? Exemples : type de matériel proposé, jeux proposés, situations, les enfants savent-ils se servir du matériel mis à disposition (manipulation, préhension), détournent-ils spontanément l'usage premier en se montrant créatifs (jeux) créatifs, montrent-ils de l'indifférence, du désintérêt ? abandonnent-ils rapidement ? Évolution des besoins, des apprentissages....

Points de vigilance :

- ✓ Rester vigilant dans le cadre de l'observation et de l'aménagement de l'espace : prendre en compte les minorités et pas seulement ce qui convient au plus grand nombre (respect des individualités). Pouvoir réserver des espaces de repos, d'observation, qui même s'ils sont peu investis par les élèves restent nécessaires à certains enfants qui ont besoin de s'extraire du groupe.
- ✓ Repenser la gestion et la mise en commun des jeux, s'appuyer sur un stock commun au niveau de l'école, afin de faire évoluer les espaces ? cela nécessite une réflexion d'équipe dans le cycle et un aménagement d'un espace de stockage

LES INTERACTIONS ENTRE LES ENFANTS

Des éléments de réponse de M. Legendre

- La mise en jeu de systèmes d'interactions complexes entre la densité spatiale, la configuration spatiale, la taille et la composition du groupe.
- Il y a de multiples systèmes qui influencent les interactions et les relations entre les personnes. Les systèmes qui nous intéressent principalement sont :
 - l'ontosystème (l'individu en développement de 18 à 36 mois) : développement des compétences à interagir avec ses pairs avant l'accès au langage grâce :
 - à l'imitation immédiate et réciproque : il faut soit des objets en exemplaires multiples, soit des appareils utilisables simultanément par plusieurs enfants,
 - le micro contexte de communication : **capacité d'anticipation de ce qu'on va faire avec son partenaire,**
 - le microsystème (l'ensemble des relations que l'individu entretient avec son environnement immédiat) : il est défini par l'environnement physique (aménagement matériel et agencement spatial) et par le contexte social et institutionnel (groupe de pairs, espace collectif, équipe d'encadrement).
- Échanger avec un pair est un risque donc l'enfant doit pouvoir recourir à tout moment à un adulte.
- Observer si l'activité :

- est sociale : il observe les autres, il fait une action, il interpelle un enfant ou un adulte,
- n'est pas sociale : l'activité est autocentrée ou vers un objet, l'enfant est en transition fonctionnelle (temps de passage d'une activité à une autre).
- Lorsqu'il n'y a pas de frontières physiques et visuelles :
 - il y a beaucoup plus d'interactions amicales,
 - les échanges sont plus longs,
 - les enfants développent la capacité à s'ajuster temporellement et de façon cohérente au partenaire ☐ développement sociocognitif important.
- Avec des frontières physiques et visuelles, les échanges :
 - ne sont pas de même nature, les modalités changent,
 - sont de courtes durées.
- Les interactions entre enfants sont déterminées par la position des adultes : plus l'adulte est loin, plus il entre en contact avec ses pairs.

Questions, remarques, points de vigilance

Observation de plusieurs enfants :

- Y a-t-il un climat de sécurité physique et affective ? importance des temps d'adaptation
- Est-ce que mes espaces permettent les interactions entre pairs ?
- Est-ce qu'il y a des objets qui provoquent les échanges ? (objets marqués affectivement) ?
- Existe-t-il des temps non dirigés, propices aux temps d'échanges plus ou moins longs entre eux ?
- Peuvent-ils s'isoler, être observateur ?
- Quelles sont les affinités/inimitiés entre les enfants ?
- Échangent-ils avec l'adulte lorsqu'ils partagent une activité ?
- Quels sont les coins de la classe où il y a le plus de conflits ? (bagarre, problème de partage...)
- Quel est le niveau sonore ? positif (échanges nombreux) / négatif (conflit)
- Quels enfants interagissent ? Est-ce toujours les mêmes ?
- Quels sont les éléments inducteurs ? Est-ce la présence de l'adulte ?
- Quand ? Même moment dans l'année ?
- Observation de la dynamique ou prise en compte à un moment donné.
- Décalage/différence entre les 2 interlocuteurs (enfant de début d'année et de fin d'année).
- Comment favoriser l'entraide ?
- Densité ?
- Rangement : éléments favorisant les interactions.

Observation individuelle : un long processus de socialisation : du «je» au «nous»

- prend du plaisir (ou non) à jouer seul,
- s'isole
- ne recherche que l'adulte,
- observe souvent les mêmes enfants,
- joue souvent avec les mêmes enfants,
- invite d'autres enfants,
- imite en action,
- imite de manière différée,
- prête son matériel, fait des offrandes,
- s'associe à d'autres enfants

Observation centrée sur le langage :

- Quels sont les contenus langagiers ? nature/richeesse ? Quels sont les éléments inducteurs ? Est-ce la présence de l'adulte ?
- Quels types d'interactions : enseignant/enfant, enfant/enfant ?
- Quelles interactions entre enfants dedans, dehors
- Quel matériel support favorisant les interactions langagières

Points de vigilance en lien avec les expériences partagées au cours des échanges :

- ✓ la récréation séparée ou non des autres classes pour les TPS ?
 - -certains enseignants privilégient le temps de récréation de la TPS à part : besoin pour l'enfant de se sécuriser, d'explorer sans être gêné par les autres, lui assurer une confiance de base avant qu'il puisse aller vers les autres. Cela implique que l'enseignant prenne en charge toutes les surveillances (prendre en compte le temps de pause des Atsem)
 - -d'autres enseignants au contraire ont exploré progressivement le fait de partager la récréation avec une autre classe : favorise les interactions, l'aide des plus grands...tutorat.
- ✓ Un accueil ouvert pour toutes les classes ((école de Strasbourg 5)
 - Toutes les classes restent ouvertes, des plus grands se rendent dans la classe des tout-petits **et non l'inverse** : stimulant, découverte, observation, imitation différée observée chez les tout-petits, progressivement ils explorent hors de la classe. Penser la surveillance et l'accompagnement dans les zones de circulation.
- ✓ la collation un temps fort chez les tout-petits en ce qui concerne la socialisation et le début des interactions
 - Penser la souplesse de la classe de TPS par rapport aux attendus institutionnels dans ce domaine au cycle

LA PLACE ET LE RÔLE DES ADULTES

Des éléments de réponse de M. Legendre

- L'adulte a des relations surtout inter individuelles.
- L'adulte ne peut être là à 100% du temps avec tous les enfants. Il est donc important de développer des échanges entre les enfants.
- Les enfants à proximité de l'adulte ne se comportent pas de la même manière.
- Quand l'enfant ne se trouve pas à proximité immédiate d'un adulte, les interactions entre enfants triplent, l'ouverture sociale double.
- L'enfant a besoin de l'adulte comme base de sécurité pour entrer en contact. Il a besoin de voir l'adulte pour lui demander de l'aide si nécessaire (rôle positif de l'adulte).
- Double rôle de l'adulte :
 - un effet inhibiteur à proximité immédiate,
 - un effet facilitateur en tant que base de sécurité.
- Quand on observe les enfants avec une grille, il faut prendre de la distance physique.

Questions, remarques, points de vigilance

Observables :

- Y-a-t-il une présence stable des adultes dans la classe ? (Notamment ATSEM)

- Les adultes de la classe se concertent-ils en ce qui concerne leur place et leur rôle dans l'espace – classe ?
- Dans la classe, les adultes communiquent-ils entre eux ? Comment ?
- Les adultes de la classe savent-ils se mettre en retrait pour observer les élèves ?
- Les adultes de la classe savent-ils se mettre en retrait pour laisser les élèves communiquer entre eux ?
- Les adultes de la classe se montrent-ils disponibles aux enfants ? (Pour échanger, pour rassurer, pour sécuriser)
- Les adultes de la classe prennent-ils le temps de se restituer leurs observations respectives ?

Points de vigilance :

- Prévoir rencontres hebdomadaires instituées entre enseignant et Atsem pour croiser les observations, les remarques, renseigner un carnet du binôme.
- Mettre en commun les observations pour une meilleure connaissance de l'enfant. Il n'a pas toujours le même comportement ou attitude selon les adultes accompagnants, l'observation est plus riche, plus objective.
- Permet aussi de se projeter, d'envisager de nouveaux projets de travailler en complémentarité....

Position de l'adulte dans la classe :

- Se mettre à la hauteur physique des enfants
- Avoir une vision d'ensemble/globale de la classe
- Avoir un positionnement bienveillant, propice au développement de l'autonomie de l'enfant (position phare/d'ancrage visible de tous tout en gardant une distance)
- Savoir se mettre en retrait pour observer

Les questions à se poser :

- Quelle distance entre le niveau sonore et l'adulte ? Corrélation ?
- Fixe ou mobile : quand ?
- Élément accrocheur (ex instrument de musique, marotte...)
- Comment se positionner : position « phare » ou position stratégique (porte) ?
- Placement de l'adulte au centre : afin de pouvoir assurer la sécurité de tous au moment des jeux libres. Pratiquer l'atelier guidé au centre de la classe ? pourquoi pas ? Les enfants s'approchent progressivement pour écouter, voir, participer.....

Points de vigilance

- ✓ Être garant de la sécurité quel que soit le lieu de l'école
 - Être vigilant au niveau de l'aménagement, lors des déplacements, avoir dans son champ de vision la porte de la classe ...
 - Susciter l'intérêt, l'envie, la curiosité, le plaisir...
 - Prendre en compte le rythme de l'enfant qui n'est pas le rythme de l'élève (gestion des temps de vigilance et de repos), aménagement de l'emploi du temps.
- ✓ Opter pour une présence bienveillante, rassurante, affective...Proposer une médiation par le langage : verbalisation des actes, reformulation, expression des ressentis...
- ✓ Gestes professionnels :
 - Vigilance portée à son propre langage, débit, intonation ; accepter le retrait pour mieux observer en situation
 - Auto-bilan en fin de journée : mes élèves ont-ils eu l'occasion de parler, chercher, jouer, observer, s'exercer, découvrir des éléments de culture ?

LA GESTION DES CIRCULATIONS

Des éléments de réponse de M. Legendre

- Importance d'avoir la possibilité de sortir d'un espace à tout moment donc avoir deux entrées/sorties.
- Un espace restreint crée de la tension, du stress qui peut conduire à des conflits.

Questions, remarques, points de vigilance

Observables :

- Est-ce que les enfants se déplacent librement entre les espaces de la classe ?
- Est-ce que l'aménagement permet la fluidité de circulation ?
- Y a-t-il modularité des espaces ?
- Quelle proximité avec les toilettes, la cuisine ?
- Éléments de repérage : Lesquelles ? Disponibles ? Besoins ou non : fonction/lieu.
- Quelle mise en place de signalétique. Balisage ? Ritualisation ?
- Les TPS sont-ils pris en compte par rapport aux autres classes ?
- Quelle clarté, quelle chaleur dans les espaces de déplacement ?
- Quels sentiments de sécurité, bien-être, envie ?
- L'espace moteur occupe-t-il une place suffisamment grande dans la classe ?
- Quelle circulation entre les différents espaces dans et hors de la classe ?
- Les élèves ont-ils des possibilités d'oser, d'expérimenter hors de la classe en y étant accompagnés ?

Points de vigilance :

- Quel est le degré de vigilance à avoir en fonction des lieux de circulation ?
- Comment gérer la circulation dans les grands espaces comme les couloirs spacieux qui peuvent conduire les enfants à vouloir courir ?
- Comment, à quel moment, selon quel rythme les enfants s'approprient-ils les règles ?
- Faut-il varier les modalités de déplacements (petits/grands groupes) ?
- Comment repenser l'utilisation des couloirs de l'école pour qu'ils deviennent des espaces d'expérimentation, notamment pour la motricité globale. Nécessité de le penser en équipe et en binôme enseignant/Atsem : vigilance quant à la prise de risque (sécurité)

Fiche repère D

Une proposition de calendrier de rencontres avec les parents

L'organisation et le contenu des différents temps de rencontre avec les familles vont permettre une scolarisation réussie des enfants :

février – mars	Informers les futurs parents de l'existence de ce dispositif spécifique par téléphone, mail, courrier, affiche, presse, ... grâce aux partenaires (assistante sociale, médecin PMI, CAF...)
avril	Inviter les parents et les partenaires lors d'un café-parents, de portes-ouvertes pour présenter le projet pédagogique et éducatif et leur distribuer une plaquette de présentation ou un livret d'accueil
mai - juin	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir chaleureusement l'enfant et ses parents au moment de l'inscription pour faire connaissance avec l'enfant et ses parents • Expliciter les enjeux de cette année scolaire • Présenter l'organisation particulière de la rentrée qui vise à familiariser l'enfant, sa famille avec l'école • Possibilité d'organiser de courts temps d'immersion au cours desquels les futurs enfants de TPS pourront explorer l'espace • Possibilité de prévoir un temps d'échanges avec l'équipe de l'école (PE et ATSEM) afin de créer une image positive de l'école et des futurs moments à vivre
rentrée de septembre	Rencontrer les parents pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ organiser un accueil particulier en classe afin d'offrir les conditions optimales qui permettent à l'enfant et à ses parents de mieux appréhender cette période d'adaptation, ○ définir un projet de scolarisation qui engage chacun des partenaires.
tout au long de l'année	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les parents sur l'évolution de leur enfant dans les différents domaines • Organiser des temps d'échanges sur des thématiques spécifiques • Organiser des actions pour impliquer les parents dans la vie de la classe et de l'école
en fin d'année	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le bilan du projet individualisé de scolarisation de l'enfant avec ses parents • Faire le bilan qualitatif et qualitatif avec les partenaires

Fiche repère E

L'entretien avec la famille au moment de l'admission

Des points de vigilance

Pour favoriser les échanges, quelques préconisations :

- être accueillant, bienveillant, rassurant et chaleureux,
- ne pas transformer l'entretien en un interrogatoire,
- inviter les parents à poser toutes les questions complémentaires,
- apporter les réponses les plus précises et complètes possibles,
- répondre sans jugement aux inquiétudes.

Les temps forts de l'entretien

En lien avec le guide d'entretien pour le directeur proposé dans les [ressources d'accompagnement des programmes de 2015](#) :

- recueillir les renseignements administratifs,
- faire connaissance avec l'enfant et ses parents :
- l'environnement familial : connaissance du lieu de vie de l'enfant, place dans la fratrie, nom des frères et sœurs,
- les langues parlées à la maison,
- le mode de garde durant les premières années,
- l'existence d'un objet transitionnel et sa place autorisée à l'école,
- la propreté présentée comme une éducation conjointe à l'école et au sein de la famille, en précisant le rôle des adultes de l'école, notamment celui de l'ATSEM,
- la journée et l'autonomie de l'enfant : repas, repos, endormissement, habillage,
- les goûts et le caractère de l'enfant,
- les attentes et les implications des parents par rapport à l'école,
- présenter l'organisation et le fonctionnement de l'école et de la classe,
- expliciter les enjeux de cette année à l'école, le suivi des progrès de l'enfant,
- présenter le projet pédagogique et éducatif de l'école,
- définir un projet individualisé d'accueil et de scolarisation qui engage chacun des partenaires,
- présenter l'organisation particulière de la rentrée.

L'enseignant se dotera d'un cahier où il inscrira tous les éléments observés au cours de l'année (réussite, progrès, ce qui fait obstacle, ses chagrins...).

Strasbourg, le 29 septembre 2016

**Le Directeur académique des Services
de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin**

à
Mesdames et Messieurs les enseignants

s/c de
Mesdames Les Directrices et Messieurs les
Directeurs des écoles du Bas-Rhin

s/c de
Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de
circonscription du 1^{er} degré

**L'INSPECTEUR DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE ADJOINT**

Référ. : N° 2016-2017-JBL/MJK

Téléphone
03 88 45 92 33
Télécopie
03 88 61 43 15
Courriel

ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr

Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez vous
de 13h 30 à 17h

Objet : Ouverture du site départemental pour la Maternelle

L'école maternelle joue un rôle essentiel dans la lutte contre les inégalités et l'accès à des apprentissages solides et durables. C'est précisément la raison pour laquelle elle a fait l'objet d'une redéfinition, qui s'est traduite par la mise en œuvre, à la rentrée 2015, du **nouveau programme** et la diffusion de ressources d'accompagnement sur le site Eduscol.

L'évaluation régulière des acquis des élèves constitue elle aussi un levier majeur de la réussite de chacun. Acte pédagogique à part entière, elle nécessite une redéfinition des modalités de mise en œuvre pour tenir compte des différences d'âge et de maturité entre les enfants au sein d'une même classe et faire en sorte que chacun progresse et se développe harmonieusement.

Enfin, le développement de **la scolarisation des enfants de moins de trois ans**, prioritairement dans les réseaux REP/REP+ se poursuit à partir des principes de cadrage institutionnel, des données de la recherche et d'éléments concernant le développement de l'enfant.

Pour vous accompagner et répondre aux questions que suscitent ces nouveautés introduites par la loi de Refondation, la Mission départementale pour la Maternelle vous invite à consulter son nouveau site ouvert dans l'application locale de formation continue des professeurs (FCP).

Pour l'heure, vous y trouverez quatre chapitres :

- Les programmes et documents ressources 2015
- L'évaluation à l'école maternelle
- La scolarisation des moins de 3 ans
- La sécurité à l'école maternelle

L'accès à cette plateforme de formation (via ARENA>FCP) se fait simplement : vous trouverez ci-joint un didacticiel qui vous guidera pas-à-pas jusqu'à l'application.

Pour le Directeur Académique,
L'Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint,

Jean-Baptiste Ladaique



Consulter la page **Ecole Maternelle 67**

L'accès à la plateforme de formation académique FCP s'effectue par le portail Arena :

1. Cliquer sur le lien ci-dessous ou saisissez-le dans la barre d'adresse de votre navigateur :

<https://si.ac-strasbourg.fr>

2. Vous devez vous identifier avec votre **nom d'utilisateur et votre mot de passe de messagerie académique**.

accédez à vos applications

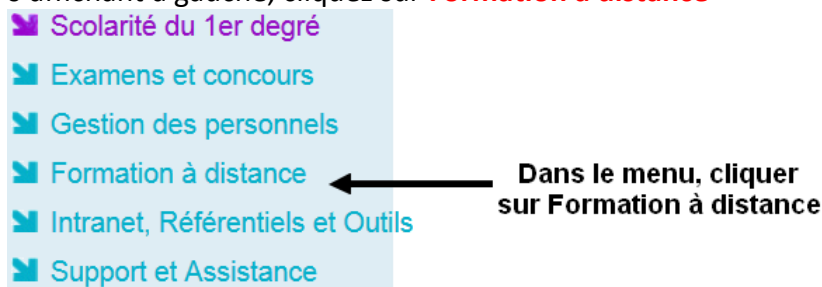
Authentification

Identifiant	<input type="text"/>
Mot de Passe ou Passcode OTP	<input type="password"/>
	<input type="button" value="Valider"/>

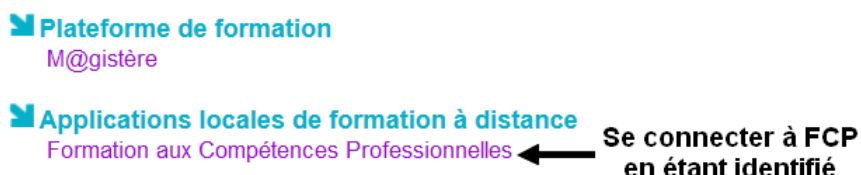
utilisateur de la messagerie académique (ex : pmeyer4 pour Philippe Meyer)

mot de passe de la messagerie académique (NUMEN lors de la création)

3. Dans le menu s'affichant à gauche, cliquez sur **Formation à distance**



4. Cliquez sur le lien vous donnant accès à FCP.



Vos nom et prénoms s'affichent à droite en haut de page :

Connecté sous le nom « Prénom Nom » (Déconnexion)

5. Sur la page d'accueil de la plateforme FCP, cliquez sur le logo **Ecole MATERNELLE 67** en haut à droite dans le **bloc Navigation**.



6. Vous n'êtes pas pré inscrit sur la page.

Lors de votre première connexion, une clé d'inscription vous sera demandée. Saisissez la clé **maternelle67** et cliquez sur le bouton « **M'inscrire.** ».

Options d'inscription

◦ Enseignant: Anne Gasser
Ecole Maternelle 67
Clef d'inscription <input type="text" value="maternelle67"/> <input checked="" type="checkbox"/> Révéler
<input type="button" value="M'inscrire"/>

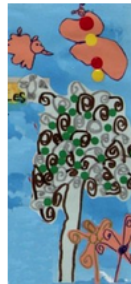
Vous êtes désormais inscrit(e) à la page « **Ecole Maternelle 67** ». Un courriel de confirmation vous a été envoyé sur votre boîte académique.

La clé ne vous sera plus demandée.

Vous pouvez désormais consulter les ressources de la page. Vous serez informé des mises à jour importantes par courriel sur votre boîte académique via le forum de nouvelles de la page.

Sommaire

- Les programmes et document ressources 2015
- L'évaluation à l'école maternelle
- La scolarisation des moins de 3 ans
- La sécurité à l'école maternelle



Outils pour les enseignants



Textes de références



Ressources



REMARQUE : vous pouvez vous désinscrire de cette page au lien proposé dans le bloc « Réglages »

Pour toute question : support-fcp@ac-strasbourg.fr

Si vous avez oublié votre mot de passe de messagerie ou votre nom d'utilisateur : <https://courrier.ac-strasbourg.fr/>

